

Assemblée Générale Ordinaire

2020 - Breitenbach-Haut-Rhin



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE

Fédération

du Haut - Rhin

pour la pêche et la protection
du milieu aquatique

Sommaire



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 MARS 2019	1
RAPPORT MORAL DU PRESIDENT	7
1. Le mot du Président	8
2. La Fédération et ses associations agréées	9
RAPPORT D'ACTIVITE 2019	13
1. CHIFFRES CLES	14
2. INFORMATIONS RESSOURCES HUMAINES	15
3. PARTENARIATS	21
4. POLE GARDERIE	25
5. POLE TECHNIQUE	31
6. POLE LOISIR PECHE	42
7. RECIPROCITE DEPARTEMENTALE	49
8. ADHERENTS	52
BILAN FINANCIER	55
1. DEPENSES	56
2. RECETTES	57
3. SUIVI BUDGETAIRE	58
4. BILAN & COMPTE DE RESULTAT	64
BUDGET PREVISIONNEL	69
1. EVOLUTIONS BUDGETAIRES	70
2. BUDGET PREVISIONNEL 2020	71

Procès-Verbal de
l'Assemblée Générale
Ordinaire
du 16 mars 2019

Rapport annuel d'activité 2019



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Procès-verbal de la séance du 16 Mars 2019

Salle Polyvalente – 68990 SAUSHEIM

L'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Ordinaire comporte les points suivants :

- *Ouverture de l'Assemblée Générale et Mot de Bienvenue*
- *Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 Mars 2018*
- *Rapport Moral du Président*
- *Rapport d'Activités 2018*
- *Bilan financier 2018*
- *Budget prévisionnel 2019*
- *Parole aux invités*
- *Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire*

Ouverture et Mot de Bienvenue

Le Président, Jean-Claude ZWICKERT, ouvre notre séance à 14 h 15 en saluant l'ensemble des personnes présentes, et plus particulièrement,

- M. Bruno FUCHS, Député du Haut-Rhin,
- M. le Maire de Sausheim,
- M. le Président de la Fédération 57 et 1° Vice-Président de l'ARGE,
- M. le Président de la Fédération 67 et Administrateur de la Fédération Nationale,
- M. le Président du Samu de l'Environnement,
- M. le Président de Saumon-Rhin et Trésorier de la Fédération du Bas-Rhin,
- M. le Président d'Alsace Nature,
- M. le Président de la Petite Camargue Alsacienne,
- M. le Président du COGIL et ancien Président de la Fédération 68,
- M. le représentant des Brigades Vertes,
- M. Emilien BORDIER, nouveau Directeur de la Fédération 68

Jean-Claude ZWICKERT salue ensuite tous les Présidents et autres représentants des AAPPMA, les membres du Bureau et du Conseil d'Administration, les gardes-pêche particuliers ainsi que les salariés de notre Fédération départementale.

A l'appel des AAPPMA et de l'ADAPAEF, 35 associations sont présentes ou représentées, 2 sont absentes et 4 se sont excusées. Le Président ne cache pas sa satisfaction devant cette belle participation.

Au cours de la minute de silence en mémoire des personnes qui nous ont quittés tout au long de l'année, Le Président demande à l'Assemblée d'avoir une pensée particulière pour M. Georges BOLTZ, ancien Président de la Fédération 68 et ancien Président de l'AAPPMA de Reiningue, M. Claude JOCHEM, ancien Secrétaire de la Fédération 68 et ancien Président de l'AAPPMA de la Fraternelle, ainsi que pour M. Gaston SCHMERBER, ancien Vice-Président de la Fédération 68 et ancien Président de l'AAPPMA de Froeningen.

Rapport annuel d'activité 2019

D'entrée, la parole est donnée à M. Richard WALTZER, Président de l'AAPPMA de Sausheim et membre du Conseil d'Administration de la Fédération 68. Dans son mot d'accueil, Richard WALTZER parle avec passion du dynamisme de son association, des eaux de 2° catégorie dont il assure la gestion (Ill, Quatelbach, Canal du Rhône au Rhin), de l'étang de pêche (ancienne gravière d'une superficie de 6 ha, totalement renaturée). Il relève l'investissement très fort des membres de son association, sans lesquels rien n'aurait pu se faire. Pour conclure, il souhaite à tous une assemblée générale constructive.

1. Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 Mars 2018

Le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 17 Mars 2018 avait été envoyé en amont à l'ensemble des Présidents des AAPPMA. Daniel HANS, Secrétaire, fait un rappel des points forts de ce compte-rendu. Ces rappels ne donnent lieu à aucune remarque particulière ; **le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

2. Rapport Moral du Président

Au travers d'une intervention bien structurée, le Président Fédéral présente le bilan d'une nouvelle saison riche en activités mais aussi parsemée de problématiques diverses à résoudre. En complément des nombreuses informations contenues dans le livret remis à tous les participants, le Président revient sur les points forts de son action et de celles du Conseil d'Administration ainsi que du Bureau.

Sans reprendre le détail dense de son intervention, nous relevons tout d'abord une satisfaction non dissimulée quant à notre système réciproitaire, aujourd'hui plébiscité tant par les AAPPMA que par les pêcheurs. Le Président regrette le refus manifesté par les cinq AAPPMA restantes et insiste sur le fait que la porte leur reste ouverte ; il les invite vivement à reprendre le dialogue.

Trois aspects doivent à présent faire l'objet de nos efforts : Harmoniser nos règlements intérieurs, Faciliter les accès aux parcours et Rechercher de nouveaux baux de pêche. Sur ce dernier point, il faut savoir que notre département est constitué de près de 2000 km de berges de 1° catégories, dont seule un peu plus de la moitié sont détenus par les AAPPMA. Il va nous falloir continuer à aller à la conquête de ces baux non dévolus, car l'extension de notre domaine de pêche est une condition supplémentaire de réussite pour notre réciproité mais aussi de satisfaction des pêcheurs.

Par rapport aux ventes de cartes, il nous faut relever le passage à la vente uniquement sur internet, obligation nationale. Cela ne s'est pas forcément fait sans difficulté et il a fallu pallier aux refus de quelques cas isolés (revendeurs et/ou associations) ; malgré tous les efforts, il a été enregistré une baisse d'environ 4 %, chiffre malgré tout inférieur à la moyenne nationale. Avec une recrudescence de la vente des cartes en ce début d'année, le Président reste confiant pour 2019.

Dans son intervention, le Président aborde également la question du réchauffement climatique ; celui-ci a son importance sur le milieu aquatique puisqu'on déplore des assècs de rivière de plus en plus nombreux et fréquents. Il relève le travail important de l'équipe technique pour effectuer des pêches de sauvetage de la mi-mai à la mi-octobre.

Il ne peut s'empêcher de s'interroger et de déplorer le manque de décisions prises par les services de la Préfecture en faveur des restrictions d'eau ; il nous faut nous battre et faire entendre notre voix ; il nous faut aussi assumer notre propre responsabilité en tant que dirigeants d'AAPPMA : la protection du milieu aquatique reste une de nos missions régaliennes. La mise en place d'une brigade de soutien en appui de

Rapport annuel d'activité 2019

l'équipe technique fédérale devient une nécessité absolue. A l'exemple du Bas-Rhin, une organisation par bassin versant ne pourra être que bénéfique.

Le Président évoque ensuite les prochaines élections des dirigeants d'AAPPMA qui se profilent à l'horizon 2020. Pour avoir participé à de nombreuses assemblées générales il s'est rendu compte des difficultés que rencontrent et rencontreront certaines associations pour maintenir leur Conseil d'Administration. Les équipes sont souvent vieillissantes et essouffées mais ne trouvent pas de remplaçants ; le monde de la pêche n'échappant pas à la perte de vitesse constante du bénévolat et de l'engagement associatif. Des contacts seront pris avec l'ensemble des associations afin de faire le point de la situation et pouvoir agir au cas par cas, afin de ne perdre aucune association. Il faut en outre mettre tout en œuvre pour fédérer et encourager les jeunes.

Beaucoup de dossiers et de projets nous attendent encore pour l'année à venir, des dossiers difficiles aussi, la Fédération aura à porter haut et fort sa voix afin de défendre les intérêts du monde associatif de la pêche et l'intérêt de nos pêcheurs ; le Président promet d'y mettre toute son énergie et toute la ferveur de ses convictions. De longs applaudissements clôturent ce rapport moral.

3. Rapport d'Activités 2018

Détaillés dans le cahier du congrès remis à chaque participant et auquel il convient de se référer et rappelés sous forme de projection, les points suivants sont abordés tour à tour par les différents intervenants :

Informations Ressources Humaines – M. ZWICKERT et M. BORDIER

- *Les mouvements du personnel*
- *L'organigramme*
- *La formation du personnel*

Réciprocité – M. RINGENBACH

- *Les évolutions 2017-2018*
- *Les déversements de poissons*
- *Le bilan financier*

Pôle Garderie – M. METZ et Mme SCHMERBER

- *Les comptes rendus des procès-verbaux*
- *Les contrôles, l'équipement et la formation des Gardes-Pêche particuliers*
- *Les réunions d'information Brigade-Verte*
- *Les Assises de la pêche*

Pôle Technique – Mme LOUIS et M. GROB

- *Réactualisation du PDPG*
- *Etude départementale sur l'ombre commun*
- *Le suivi thermique*
- *Les pêches électriques*
- *Les pollutions et mortalités piscicoles*
- *Les projets et travaux en faveur des milieux et de la faune piscicole*

Pôle Loisir Pêche – M. TALLET

- *Le salon alsacien de la Pêche – Colmar (3^e édition)*
- *Les animations*

Rapport annuel d'activité 2019

- *Les manifestations diverses*
- *La communication*

Situation des CPMA 2018 – Mme SCHMERBER

- *Détail des CPMA 2018 délivrées par AAPPMA*
- *Evolution des ventes de cartes de pêche*

4. Compte-Rendu financier 2018 du Trésorier

Le compte de résultat de l'exercice 2018, ainsi que le Bilan – Actif et Passif – sont présentés par Denis MONHARDT, Trésorier ; ces documents ont été établis par le Cabinet KPMG, sous le contrôle de l'Expert-Comptable, M. BISSEL, et avec l'aide précieuse de Mme MORITZ.

Les détails des comptes sont repris dans le cahier de l'Assemblée Générale et chacun peut s'y reporter. Le total du Bilan se chiffre à 1 171 878 € avec des produits d'exploitation de 735 964 € et un résultat net comptable de 36 395 €.

Les réviseurs aux comptes donnent lecture de leur rapport qui ne dénote pas d'irrégularités et proposent de donner quitus au Trésorier. Ce quitus est voté à l'unanimité des voix, moins une abstention.

5. Désignation des Réviseurs aux comptes pour l'exercice 2019

M. DREYFUS (AAPPMA Lutterbach), M. HOLDER (AAPPMA Vallée de la Doller) ainsi que M. MORGEN (AAPPMA Riedisheim) sont proposés comme réviseurs aux comptes pour l'exercice 2019.

Les noms des réviseurs aux comptes pour l'exercice 2019 sont approuvés à l'unanimité.

6. Présentation du Budget 2020

Denis MONHARDT présente le détail du Budget 2020, en équilibre, à hauteur de 836 000 €.

Le budget est approuvé par l'Assemblée à l'unanimité moins 2 abstentions.

7. Allocution des invités

Les représentants de RTE et ENEDIS remercient la Fédération pour son invitation régulière. Leur volonté est réaffirmée en faveur de la sensibilisation des pêcheurs sur les dangers que peuvent présenter les différents ouvrages électriques. Il reste primordial que ces messages soient ancrés dans l'esprit de nos pêcheurs.

M. le Maire de Sausheim, après avoir salué l'assemblée, rend plus particulièrement hommage à l'AAPPMA locale qui a su établir un partenariat efficace avec la commune. Grâce à son plan d'eau, elle a réussi à créer un véritable paradis au centre du village.

M. le Député Fuchs a été ravi de passer un court moment parmi nous ; il a fait part de son étonnement par rapport au nombre de personnes présentes, à leur passion et à l'intérêt ainsi porté. Il relève notamment l'engagement et le dynamisme des responsables qu'il encourage à poursuivre leurs efforts, plus particulièrement en matière de protection de l'environnement et de biodiversité.

Rapport annuel d'activité 2019

M. Daniel REININGER, Président d'Alsace Nature, n'a pas coupé le cordon avec la Fédération, malgré son départ à la retraite il y a 6 ans. Il relève le très bon travail effectué par l'ensemble des équipes et soutient notamment le combat en faveur des restrictions d'eau ; il y a une véritable bataille à engager à ce niveau. Il y a lieu de voir et d'étudier, cours d'eau par cours d'eau, les actions à entreprendre ; la survie des poissons doit rester notre priorité.

M. KLEIN, Président de Saumon-Rhin, relève à son tour la bonne tenue de notre Assemblée Générale. Au travers de son intervention, il donne quelques chiffres et présente rapidement les différentes actions de Saumon-Rhin tout au long de l'année, notamment les nouvelles passes à Illkirch et à Erstein, les alevinages effectués (500 000 alevins tous les ans), les difficultés rencontrées, la situation des barrages, etc.

S'ensuit l'intervention du Président du SAMU de l'Environnement, qui présente brièvement les actions menées et souligne le fait qu'il ne faut pas hésiter à faire appel à leurs services. Il insiste particulièrement sur une nouvelle démarche en faveur des communes, notamment en matière de conseils. Il invite enfin l'assemblée à consulter régulièrement leur site internet et à faire connaître leur activité.

Alors que le Président de la Petite Camargue alsacienne découvre l'assemblée et avoue avoir appris beaucoup de choses, le Président de la Fédération 57 et 1^{er} Vice-Président de l'Association Régionale (ARGE) relève la qualité des travaux effectués par la Fédération 68, une fédération particulièrement active tout comme les AAPPMA qui la composent.

M. Robert ERB, Président de la Fédération 67, se fait toujours un grand plaisir de pouvoir être présent. Dans son allocution, il rebondit sur le rapport moral de M. ZWICKERT notamment par rapport à la réciprocité ; il avoue avoir bien plus de difficultés pour convaincre les associations bas-rhinoises à franchir le pas de la réciprocité. Il rencontre par contre les mêmes difficultés au niveau des accès.

M. ERB se félicite du succès du salon de la Pêche au Zénith appuyé du savoir-faire de l'équipe de Rosheim. Le salon a accueilli plus de 8000 visiteurs.

Au niveau de la problématique climatique, il avoue n'avoir pas eu à faire de pêches de sauvetage cette année, les rivières sont restées « viables » pour le poisson ; il demeure néanmoins vigilant pour l'avenir.

Un petit mot sur la pisciculture d'Obenheim avec la production de 400 000 œufs de saumon, avant de terminer sur une sensibilisation par rapport à la souffrance animale : compte-tenu de tout ce qui se met en place au niveau national, c'est aujourd'hui une épée de Damoclès au-dessus de nos têtes.

Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire

Après avoir remercié chaleureusement tous les intervenants et plus aucune autre question n'étant soulevée, le Président, Jean-Claude ZWICKERT, réitère sa gratitude à l'Assemblée pour sa présence, son écoute et la bonne tenue des débats ; il clôt la séance à 17 h 30 et invite les personnes présentes à se retrouver autour du verre de l'amitié.

Le secrétaire de séance
M. Daniel HANS



RAPPORT
MORAL
DU
PRESIDENT

1. Le mot du Président

« Le monde ne sera pas détruit par ceux qui font le mal, mais par ceux qui les regardent sans rien faire. »

Albert EINSTEIN (1879 – 1955)
Physicien



Chers collègues,

Voici à nouveau venu le temps de notre Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

Moment fort de la vie de notre Fédération, où l'ensemble des actions et réalisations de la saison 2019 vont vous être présentés, tant sur le plan technique que sur l'animation, avec bien évidemment la gestion financière et ses résultats.

Cette année nous avons souhaité innover en mettant à votre disposition, avant la tenue de notre AG, un livret bien plus élaboré et complet que les années précédentes.

Effectivement, depuis 10 ans maintenant, notre Fédération organise chaque année deux ou trois sessions appelées « Assises de la Pêche », où toutes les informations sur les grands projets, les gestions de crise ou les problématiques relatives à nos milieux vous sont exposées.

D'autres Assises plus spécifiques ont également eu lieu, pour les gardes-pêche notamment, mais aussi pour les trésoriers, sans oublier l'aspect « organisation du loisir-pêche » avec la vente des cartes de pêche.

Aujourd'hui, nous estimons que l'ensemble des Présidents, Trésoriers, Dirigeants du monde associatif de la pêche du département sont parfaitement au courant des sujets traités par leur Fédération, mais que par contre la réflexion et l'analyse aidants, le moment serait opportun à des débats plus élaborés et plus approfondis.

C'est pourquoi nous avons souhaité que notre personnel rédige ce livret le plus complet possible et que celui-ci vous soit envoyé en version numérique quelques semaines avant notre Assemblée. Cela vous permettra d'avoir le temps de l'analyse et de la réflexion, ceci pour préparer vos questions et alimenter les débats à venir.

La version papier délivrée lors de l'AG vous permettra également d'y faire référence tout au long de l'année en cours.

Le point « rapport d'activités » à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale sera donc bien moins long que d'habitude, une synthèse de l'ensemble des documents annexés sera faite par le Directeur de la Fédération, en charge de la bonne exécution des orientations prises par le Conseil d'Administration.

Ainsi, le débat qui s'ensuivra remplacera les présentations parfois un peu longues des années précédentes afin de privilégier des débats constructifs.

Nous comptons sur vous pour en être les acteurs pour le plus grand bien de notre milieu associatif.

Bonne lecture et bonne Assemblée Générale à tous,

Jean-Claude ZWICKERT
Président

2. La Fédération et ses associations agréées

La Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Haut-Rhin (FDAAPPMA 68), appelée plus couramment Fédération de Pêche du Haut-Rhin, est une association « Loi 1901 » :

- ✓ **Reconnue d'utilité publique** (article L.434-4 du Code de l'Environnement) ;
- ✓ **Agréée au titre de la protection de l'environnement** (article L.141-1 du Code de l'Environnement).

Administrée et gérée par un Conseil d'Administration constitué de bénévoles élus, ses missions et ses statuts sont définies par l'arrêté ministériel du 16 janvier 2013.

2.1. Son rôle et ses missions statutaires

La Fédération de Pêche du Haut-Rhin voit le jour le 11 novembre 1929. Ses missions et ses actions n'ont cessé d'évoluer depuis, au gré des changements législatifs et des volontés de ses dirigeants.

Elle est dorénavant professionnalisée et assure tout un panel de missions dont les axes principaux sont les suivants :

- ✓ Assurer et coordonner la gestion de la pêche de loisir dans le Haut-Rhin ;
- ✓ Promouvoir le Loisir Pêche ;
- ✓ Protéger et valoriser les milieux aquatiques ;
- ✓ Contrôler et surveiller les milieux

Rien de tout cela ne serait possible sans l'investissement de plusieurs centaines de bénévoles dans l'une des 39 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique haut-rhinoises, les AAPPMA !

La Fédération de Pêche du Haut-Rhin compte une dizaine de salariés, organisés selon 4 Pôles spécifiques, bien que ces missions soient la plupart du temps très transversales et ne se limite pas à une thématique :

- ✓ Un Pôle Administratif
- ✓ Un Pôle Technique
- ✓ Un Pôle Développement du Loisir Pêche
- ✓ Un Pôle Surveillance.

1. UN RÔLE ADMINISTRATIF

Un rôle *administratif* visant la gestion cohérente de notre Fédération et de ses AAPPMA, dont :

- ✓ Gestion de la comptabilité et du fonctionnement de la structure
- ✓ Gestion de la vente des cartes de pêche
- ✓ Aide financière, technique et administrative aux associations adhérentes
- ✓ Information sur la pratique de la pêche
- ✓ Gestion des infractions à la réglementation
- ✓ Gestion des dossiers de pollution
- ✓ La gestion des outils et supports de communication

Rapport annuel d'activité 2019

2. UN RÔLE DE DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

Un rôle de *développement du loisir pêche* visant la sensibilisation et l'information des pêcheurs

ainsi que du grand public, dont :

- ✓ La réalisation d'actions de promotion du loisir pêche,
- ✓ L'information et l'éducation en faveur de la protection de l'environnement, en particulier des milieux aquatiques
- ✓ L'apprentissage du loisir pêche pour tous publics
- ✓ La valorisation du territoire haut-rhinois

3. UN RÔLE TECHNIQUE

Un rôle *technique* en faveur de la protection des milieux aquatiques dont :

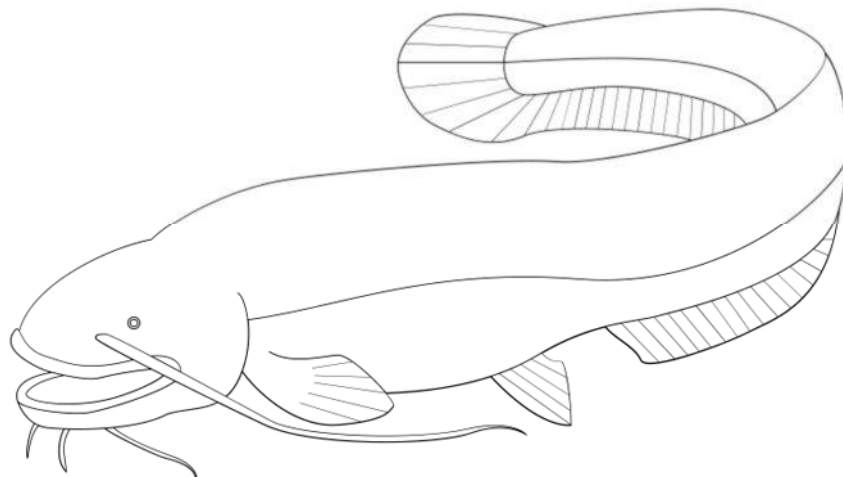
- ✓ L'acquisition de connaissances sur :
 - Les atteintes aux milieux aquatiques
 - L'état des peuplements piscicoles
- ✓ Le conseil et la mise en œuvre d'action de restauration des milieux ou d'aménagement
- ✓ La défense des intérêts piscicoles et des milieux aquatiques
- ✓ Intervention/assistance technique en cas de pollutions des eaux ou de mortalité piscicole
- ✓ L'élaboration d'un plan de gestion durable de la ressource piscicole (PDPG)



4. UN RÔLE DE SENTINELLE ET DE SURVEILLANCE

Un rôle de *sentinelle* et de surveillance en faveur du respect des milieux et des espèces, dont :

- ✓ La surveillance
- ✓ La promotion et la vérification de pratiques respectueuses
- ✓ L'information et la vérification du respect de la réglementation
- ✓ L'application de sanctions en cas de non-respect, lorsque cela s'avère nécessaire.



2.2. Des valeurs profondes



Le respect du poisson, dont la pêche effectuée dans les règles de l'art permet à ceux qui le souhaitent de les remettre en liberté sans dommage



Respect et connaissance des milieux aquatiques, de leur faune, de leur flore et des paysages



Connaissance du Loisir Pêche et de ses structures gestionnaires associatives.



Le respect de soi-même et d'autrui, qui doit inspirer le comportement du pêcheur à l'égard des autres usagers de l'eau et de son environnement.

Rapport annuel d'activité 2019

2.3. Nos AAPPMA

Un des rôles de la Fédération est de fédérer les 39 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique haut-rhinoises, de coordonner et d'assurer la cohérence des modes de gestion.

a) Evolution dans les AAPPMA

Aucune évolution n'est à noter pour 2019, le nombre d'AAPPMA est le même que l'année précédente, soit 39, dont 35 sont dans la réciprocité. Il est toutefois à noter deux changements de présidence :

- AAPPMA Huningue, par élection d'Isabelle ZIMPFER suite au décès de son mari ;
- AAPPMA Saint-Louis Neuweg, élection de M. ZURBACH en remplacement de M. ROSS.

b) Les AAPPMA en 2019

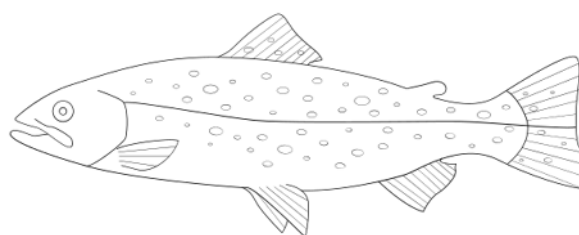
❖ Les AAPPMA réciprocitaires

Basse vallée de la Fecht	aappma-bvf.fr
Bassin Potassique	aappmabp.e-monsite.com
Berges de l'III	
Les brochets de Mulhouse	aappmalesbrochetsdemulhouse2016.wordpress.com
Brunstatt	pechebrunstatt.fr
Ensisheim et environs	
La fraternelle de Colmar	lafraternellecolmar.free.fr
Grande vallée de Munster	
Guebwiller	aappma-guebwiller.fr
Habsheim	
Haute-Thur	aappma-thur.fr
Herrlisheim	aappmaherrlisheim.wifeo.com
Huningue	aappma-huningue.fr
Kembs	
Lutterbach	
Munster	perso.calixo.net/~AAPPMA_Munster/accueil_020.htm
Ostheim	
Petite vallée de Munster	
Reiningue	
Ribeauville	
Riedisheim	
Rosenau	
Rouffach	aappma.rouffach
Sainte-croix-aux-Mines	
Sainte-Marie-aux-Mines	
Saint Louis Neuweg	
Sans-souci	aappma-sans-souci.blogspot.fr
Sausheim	
SPL Mulhouse	aappma-splmulhouse.fr
Sud Alsace	www.peche-sud-alsace.fr
Les truites de Colmar 1880	lestruitidescolmar.site-fr.fr
Vallée de la Doller	www.aappma-doller.fr
Vallée de la Thur	aappma-valleedelathur.com
Village Neuf	peche-village-neuf.fr

❖ Les AAPPMA non réciprocitaires

Illfurth
Lapoutroie espérance
Lautenbach-zell
Les truites du bonhomme
Les truites de la Weiss

RAPPORT D'ACTIVITE 2019



1. CHIFFRES CLES

+ de 800
bénévoles

850 000 euros
de budget annuel

850 000 euros
investis annuellement

8 salariés

39 AAPPMA
fédérées

1 garde-pêche
professionnel

70 gardes-pêche
bénévoles

60 gardes-champêtre
de la Brigade Verte

12 000 membres actifs
sur le département

17 000 adhérents
pêcheurs

2 000 km de berges
de 1^{re} catégorie

1 200 km de berges
de 2^e catégorie

49 espèces
de poissons

3 films
promotionnels

1 Atelier Pêche Nature
fédéral

11 Ateliers Pêche Nature
AAPPMA

2. INFORMATIONS RESSOURCES HUMAINES

2.1. Mouvements au Conseil d'Administration

Suite au décès de M. Charles ZIMPFER, sa femme Isabelle a été cooptée au sein du CA après avoir repris les rênes de l'AAPPMA de Huningue.

❖ Hommage à Charles ZIMPFER

Le 23 juin dernier, Charles ZIMPFER, Président de l'AAPPMA de HUNINGUE et Administrateur de la Fédération, nous a quitté, emporté trop tôt par la maladie.

Charles était un élu très investi au sein du monde de la pêche et plus particulièrement au CA de la Fédération qu'il avait intégré depuis quelques années.

Membre de son association depuis 1966, Charles est allé à la pêche dès l'âge de 12 ans avec son père. Souvent les dimanches ils allaient au Vieux-Rhin. Il est entré dans le CA de l'AAPPMA de Huningue en 1994 comme administrateur. En 1999, il en sera le vice-président et le restera jusqu'en 2008. En 2009, il en devient le Président, poste qu'il assumera jusqu'aux derniers instants.

Il aimait à dire : « si je m'engage ce n'est pas pour faire de la figuration ».

Charles se souciait de bien faire autant dans sa vie privée que professionnelle ou associative.

C'était quelqu'un de droit, de respectueux et de respecté. Tous ceux qui connaissaient Charles (et Dieu sait s'ils étaient nombreux) l'appréciaient pour son franc parlé et sa gentillesse.

Nous garderons le souvenir d'un homme dévoué, passionné, infatigablement optimiste et plein de courage. Il nous manquera beaucoup. Il laisse un grand vide dans le monde de la pêche dont il était pleinement acteur et dans le monde tout court.

Nous avons évidemment une pensée particulière pour sa femme Isabelle et ses deux enfants, Fabrice et Cindy.



2.2. Mouvements du Personnel

6 collaborateurs ont été accueilli temporairement au sein de la Fédération, portant à **17 le nombre de collaborateurs** ayant contribué en 2019 à assurer nos missions statutaires, représentant un total de :

- **8.45 Equivalent Temps Plein (ETP)** pour les contrats CDI / CDD ;
- **1.2 ETP** pour apprenti, stagiaires et Volontaire Service Civique.

A noter également la démission de Mme TARRENE, qui était en formation pour réorientation depuis plus d'un an.

- **Mme BENHOUMEUR Lorelei** – *Chargée de Communication*
Contrat à durée déterminée, du 1^{er} octobre 2019 au 20 décembre 2019 ;
- **M. BERNARD Jocelyn** – *Chargé d'étude RTB*
Contrat à durée déterminée, du 18 mars 2019 au 18 octobre 2019
- **M. GROB Axel** – *Agent de surveillance*, fin contrat durée déterminée le 31 aout 2019
Apprenti, contrat à durée déterminée du 2 septembre 2019 au 30 septembre 2020 ;
- **Mme JECKER Laetitia** – *Assistante administrative*
Contrat à durée indéterminée à partir du 1^{er} avril 2019 ;
- **M. LEON Hugo** – *Stagiaire*
Convention du 1^{er} avril 2019 au 31 mai 2019 du 1^{er} juillet 2019 au 16 aout 2019 ;
- **Mme QUINOT Lorraine** – *Technicienne de rivières*
Contrat à durée déterminée, du 19 juin 2019 au 18 octobre 2019 ;
- **M. TIRRAND Rudy** – *Volontaire Service Civique*
Convention à durée déterminée, du 20 mai 2019 au 20 décembre 2019 ;
- **M. WAGNER Joseph** – *Stagiaire* par convention du 3 juin 2019 au 28 juin 2019
Agent de service, contrat à durée déterminée du 1^{er} juillet 2019 au 31 juillet 2019 ;
- **Mme TARRENE Coralie** – *Chargée de missions*
Démission, fin de contrat à durée indéterminée au 14 novembre 2019.

2.3. Formation du personnel

- Depuis le mois d'octobre 2018 et jusqu'au 14 novembre 2019 : **Congé individuel de Formation Master Spécialisé en Eau Potable et Assainissement**, ENGEES Strasbourg, formation suivie par Coralie TARRENE.
- Du 9 au 11 avril 2019 : **Ecopathologie des poissons**, Association Santé Poissons Sauvages, formation suivie par BERNARD Jocelyn, GROB Axel et TALLET Victorien à VALDOIE.
- Le 24 avril 2019 : **Recyclage habilitation électrique spécifique « Pêche électrique »**, GRP Formations, formation suivie par BERNARD Jocelyn, BORDIER Emilien, GROB Axel, HUNDSBUCKLER Jean-François, LEON Hugo, LOUIS Sophie et TALLET Victorien à Kingersheim.
- Les 25 et 26 avril 2019 : **Logiciel « QGIS – Niveau 1 : être autonome »**, manipulation des données et création de cartes, In situ SIG, formation suivie par BERNARD Jocelyn et LOUIS Sophie à NIXEVILLE.
- Les 18 et 19 novembre 2019 puis les 2 et 3 décembre 2019 : Cycles de formation **Management dans les structures associatives de pêche de loisir** – Module 2 et Module 3, S.N.S.A.P.L. et L'OCEANE, formation suivie par Emilien BORDIER à la FNPF à Paris.

Rapport annuel d'activité 2019

Organigramme, 31/12/2019

Conseil d'Administration

 Jean-Luc KARRER <i>Vice-Président</i>	 Jean-Louis RINGENBACH <i>Vice-Président</i>	 Denis MONHARDT <i>Trésorier</i>	 Jean-Claude ZWICKERT <i>Président</i>	 Frédéric BITSCH <i>Trésorier Adjoint</i>	 Daniel HANS <i>Secrétaire</i>	 Olivier SOMMEN <i>Conseiller Technique</i>
Guy METZ : Administrateur Pascal MULLER : Administrateur		Damien SCHWARZ : Administrateur Jean TSCHIEMBER : Administrateur		Richard WALTZER : Administrateur Patrick ZIMMERMANN : Membre coopté		Isabelle ZIMPFER : Membre cooptée Alain MULLER : Administrateur – ADAPAEF

<p>Fédération du Haut-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique 29 avenue de Colmar – 68200 MULHOUSE 03 89 60 64 74 – contact@peche68.fr - www.peche68.fr</p>	<p>Emilien BORDIER <i>Directeur</i> 0389606481 – 0667852950 directeur-fd68@peche68.fr</p>		
--	--	---	---

Pôle Administratif	Pôle Animation	Pôle Garderie	Pôle Technique
---------------------------	-----------------------	----------------------	-----------------------

 Laetitia JECKER <i>Assistante Administrative</i> 0389606478 laetitia.j@peche68.fr	 Annick MORITZ <i>Agent Comptable</i> 0389606476 comptabilite@peche68.fr	 Marjorie SCHMERBER <i>Assistante de Direction</i> 0389606477 marjorie.s@peche68.fr	 Victorien TALLET <i>Agent de Développement</i> 0389606480 – 0672408087 victorien.t@peche68.fr	 Alain SODANO <i>Garde-Pêche</i> 0389606474 contact@peche68.fr	 Sophie LOUIS <i>Chargée de Projets</i> 0389606479 – 0647633648 sophie.l@peche68.fr	 Axel GROB <i>Apprenti</i> 0389606474 – 0781545698 axel.g@peche68.fr
--	--	---	--	--	---	--

2.4. Activité statutaire

Ont été organisés en 2019 :

- ✓ **1** Assemblée Générale Ordinaire, le samedi 16 mars à Sausheim ;
- ✓ **3** Conseils d'Administration :
 - 11 mars,
 - 12 juin,
 - 7 octobre ;
- ✓ **9** Bureaux :
 - 28 janvier,
 - 18 février,
 - 25 mars,
 - 13 mai,
 - 3 juin,
 - 1^{er} juillet,
 - 23 septembre,
 - 4 novembre,
 - 9 décembre ;
- ✓ **2** Assises :
 - 02 mars => Tour de France,
 - 12 octobre => Cartes de pêche 2020 & problématiques des assecs et cyanobactéries ;
- ✓ **1** rendez-vous national :
 - Journées Techniques Nationales (JTN).



JTN 2019, au Museum National d'Histoire Naturelle de Paris

❖ Bénévolat

Hors temps consacré par le Président et les gardes-pêche bénévoles, l'investissement des bénévoles en faveur des milieux aquatiques du Haut-Rhin et du Loisir Pêche est estimé à **1908 heures, soit 1.4 Emploi Temps Plein**, contribuant notamment à :

- ✓ Rempoissonnement des domaines fédéraux et du domaine public ;
- ✓ Animations sur le Tour de France ;
- ✓ Tenue de stand sur les salons ;
- ✓ Pêches électriques ;
- ✓ Nettoyage du plan d'eau de Courtavon ;
- ✓ Représentation de la Fédération dans diverses réunions.



2.5. Investissement du Président

Ont été investies en faveur des milieux aquatiques haut-rhinois et du monde de la Pêche par le Président :

- ✓ **351** journées, dont :
 - **78** jours à la Fédération,
 - **144** jours à domicile,
 - **217** jours en déplacements ;
- ✓ **19 542** kilomètres parcourus ;

⇒ **1.75** Equivalent Temps Plein

❖ Distinctions

Ont été remis par le Président, notamment lors de la Fête de Noël de la Fédération :

Nom	Prénom	Médaille	AAPPMA
WIPF	Mathieu	bronze	Guebwiller
METZ	Guy	bronze	Guebwiller
HANS	Daniel	argent	Metzeral Grande Vallée de Munster
KARRER	Jean-Luc	vermeil	SPL Mulhouse
ZSCHERNIG	Philippe	bronze	Oderen Haute-Thur
MARK	Fred	bronze	Oderen Haute-Thur
DEBSKI	Roger	argent	Reiningue
ROBE	Jacques	vermeil	Reiningue
MULLER	Pascal	vermeil	Riedisheim
WALTZER	Richard	argent	Sausheim
KORUS	Bernard	vermeil	Sultzeren Petite Vallée de Munster
MARTIN	Christian	argent	Sultzeren Petite Vallée de Munster
FUSSNER	Jean-Martin	vermeil	Sultzeren Petite Vallée de Munster
BATOT	Jean-Antoine	argent	Sultzeren Petite Vallée de Munster



Rapport annuel d'activité 2019

Georges PORMENTE, administrateur bénévole de l'AAPPMA de la Basse Vallée de la Fecht depuis de nombreuses années, a été mis à l'honneur par la Fédération le mardi 28 mai 2019.

Autour d'un vin d'honneur, un trophée ainsi que deux beaux ouvrages sur les milieux aquatiques lui ont été remis par le Président fédéral afin de mettre en avant tout le mérite de ce général à la retraite qui a œuvré fidèlement pour son association et ses rivières.



❖ Réunions

Les élus et les salariés de la Fédération ont participé à pas moins de **80 réunions** afin de défendre les intérêts des pêcheurs et de nos milieux, notamment auprès de :

- ✓ De l'Agence de l'Eau,
- ✓ De la Région,
- ✓ Du Conseil Départemental,
- ✓ Des Syndicats de bassin,
- ✓ De la Direction Départemental des Territoires ;
- ✓ De VNF ;
- ✓ Du CODERST ;
- ✓ Du Comité Sécheresse ;
- ✓ De la Préfecture.



3. PARTENARIATS

3.1. Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Le Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) et la Fédération nationale pour la pêche en France (FNPF) ont signé un accord-cadre visant à renforcer les partenariats existants entre les fédérations départementales et les agences de l'eau au cours des 11èmes Programmes des agences de l'eau.



La déclinaison locale de cet accord-cadre a fait l'objet d'une convention cadre signée pour les 5 prochaines années (2019-2024) entre **l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse** (AERM) et :

- ✓ Les **fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique du bassin Rhin Meuse** :
 - Ardennes,
 - Meurthe-et-Moselle,
 - Meuse,
 - Moselle,
 - Bas-Rhin,
 - Haut-Rhin,
 - Vosges ;
- ✓ **L'Union du Bassin Rhin-Meuse** (UBRM) des fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique.

Celle-ci vise à préciser les objectifs communs de partenariat à développer au cours du 11^{ème} Programme de l'AERM, ainsi que leurs modalités de mise en œuvre :

- ✓ **Préserver et améliorer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques** par des actions visant à gérer, restaurer et décroiser ces milieux. Il s'agit en particulier de faciliter et de participer à la mise en œuvre de programmes coordonnés de la continuité écologique dans le but de contribuer au maintien et à l'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques et de leurs habitats. Assurer, dans ce cadre, une **gestion piscicole et halieutique équilibrée et durable** ;
- ✓ Promouvoir une approche globale et une **gestion intégrée à l'échelle des bassins versants** ;
- ✓ **Améliorer la connaissance**, le suivi et la surveillance des milieux aquatiques et de leurs peuplements piscicoles ;
- ✓ **Sensibiliser, former et communiquer** sur la connaissance des milieux aquatiques, la biodiversité et les enjeux de leur protection, notamment dans le cadre du loisir pêche.

Une **conférence de bassin** a eu lieu le 30 avril 2019 au siège de l'AERM (57161 MOULINS-LES-METZ).

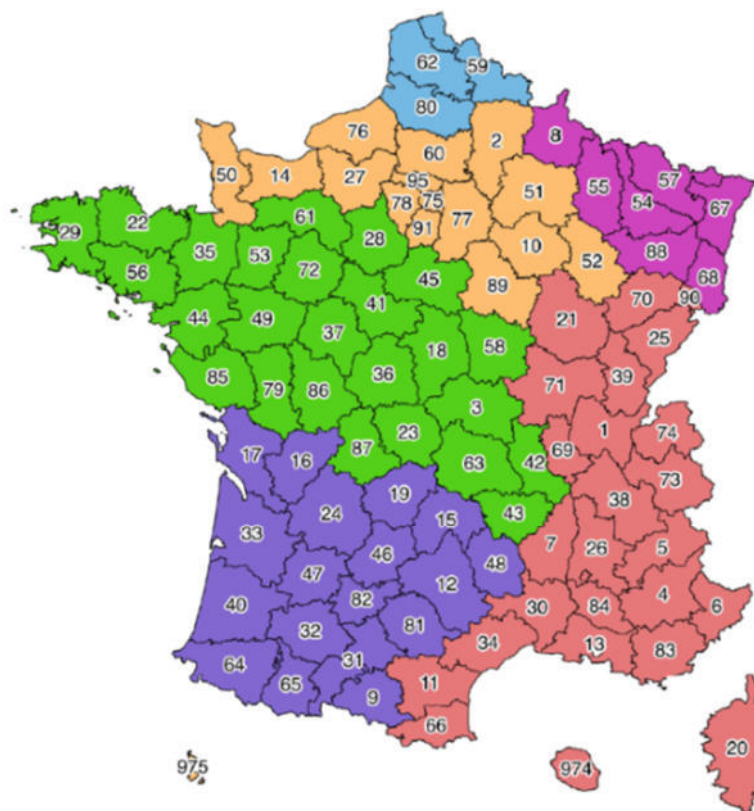
L'AERM est un partenaire financier essentiel pour mener à bien les actions « milieux » portées par la Fédération.

Rapport annuel d'activité 2019

❖ L'UBRM

Afin d'entrer en concordance avec l'organisation étatique des Agences de l'Eau, les fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique se sont rassemblées en Unions de Bassin. Ces dernières aident les fédérations et leurs associations à l'échelle des 6 grands bassins hydrographiques.

L'UBRM est ainsi une nouvelle entité découlant de cette réorganisation.



Légende

■	Union de bassin Adour-Garonne
■	Union de bassin Artois-Picardie
■	Union de bassin Loire-Bretagne
■	Union de bassin Rhin-Meuse
■	Union de bassin Rhône-Méditerranée-Corse-Réunion
■	Union de bassin Seine-Normandie-St-Pierre-Miquelon

Il est utile de bien différencier l'ARGE (Association Régionale Grand Est) et l'UBRM. En effet, outre des territoires distincts, leur missions respectives sont bien définies :

- ✓ L'ARGE représente et œuvre en faveur du loisir pêche ;
- ✓ L'UBRM a un rôle :
 - D'appui et de coordination technique et administratives des missions dites « techniques » (coordination AERM/UBRM/FD + appui technique & administratif aux FD) ;
 - De relai des informations ou décisions provenant de l'AERM et de la FNPF.

L'UBRM, dont le Président est M. Michel BALAY, compte actuellement **1 salarié** (Kévin VELINE, Chargé de missions) qui est actuellement accueillie dans les locaux de la Fédération 88.

3.2. EDF

Un partenariat qui a la pêche !



Petit-Rhin (crédit : EDF)

EDF et la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Haut-Rhin ont le plaisir d'annoncer la reconduction de leur partenariat !

Par déclinaison de la convention Cadre Nationale signée entre EDF et la FNPf, une convention de partenariat local a été signée entre EDF Hydro Est et notre Fédération, ayant pour axe :

- ✓ Dialogue & Concertation
- ✓ Communication
- ✓ Connaissance & Réduction des impacts sur les milieux aquatiques, en particulier sur le « Petit Rhin » renaturé en 2015
- ✓ Sensibilisation du public scolaire & Promotion du Loisir Pêche

A Kembs, EDF et ses partenaires ont créé « le Petit Rhin », un ancien bras du Rhin qui a été remis en eau en 2015 après des travaux colossaux. Celui-ci coule désormais au cœur de la réserve naturelle de la Petite Camargue Alsacienne. Plus qu'un simple cours d'eau, cette nouvelle rivière s'inscrit dans le cadre d'un projet environnemental d'exception, mené sur le site de la centrale hydraulique EDF de Kembs, au titre du renouvellement de la concession hydroélectrique de 2010.

Depuis plusieurs années déjà, notre Fédération mène des investigations afin d'évaluer les gains écologiques de ces travaux. C'est ainsi qu'une étude de suivi des populations de barbeaux a été menée lors du précédent partenariat 2015-2018, couplée à un suivi thermique des eaux.

Plus d'informations sur ce Petit Rhin ici <http://alsace.edf.com/preserver/renaturation-ile-du-rhin-kembs-edf-petite-camargue/>

La convention vise également à sensibiliser les pêcheurs et autres usagers des milieux aquatiques sur les risques de brusques montées des eaux liés aux ouvrages hydrauliques, à travers des messages d'information et des actions de prévention sur le terrain.

3.3. Brigade Verte

La Brigade Verte est un organisme de la fonction publique territoriale au service du Conseil Départemental du Haut-Rhin et des Communes ayant adhéré au syndicat mixte.

La Fédération et la Brigade Verte du Haut-Rhin, acteur majeur de la vie rurale du département, ont mis en place un partenariat privilégié visant à mettre les compétences de la soixantaine de Gardes Champêtres **au service de la surveillance des activités de pêche.**

Présente sur le terrain tout au long de l'année, il est possible de faire appel à la Brigade Verte 7j/7 par téléphone au 03 89 74 84 04 si vous constatez un trouble rentrant dans leur champ de compétence.



3.4. RTE & ENEDIS



Notre Fédération a un partenariat avec Réseau Transport Electricité (RTE) et Electricité Réseau Distribution (ENEDIS) visant la **réalisation d'actions de sensibilisation à la sécurité des pêcheurs à proximité des lignes électriques.** Une convention trisannuelle a été résignée en 2019 à cet effet.



3.5. Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges



Le PNR a lancé en 2018 des études d'amélioration des connaissances sur 6 ruisseaux de la Réserve Naturelle Nationale du Grand Ventron, dont deux sont situés dans le département du Haut-Rhin.

C'est dans ce cadre que la FDAAPPMA68 a réalisé à titre gratuit **2 inventaires piscicoles**, sur les ruisseaux du Bockloch et du Bourbach.

3.6. Association Saumon Rhin

L'association Saumon-Rhin (ASR) a été créée afin de gérer les différentes actions en faveur de la **réimplantation durable du saumon et des poissons grands migrateurs dans le bassin alsacien du Rhin.**

Notre Fédération et ASR collaborent à la réussite de leurs missions respectives qui se rejoignent sur de nombreux points.

ASR est un partenaire technique essentiel dans le Haut-Rhin sur lequel s'appuie régulièrement la Fédération.



4. POLE GARDERIE

4.1. Procès-Verbaux d'infractions à la Pêche

1. Historique

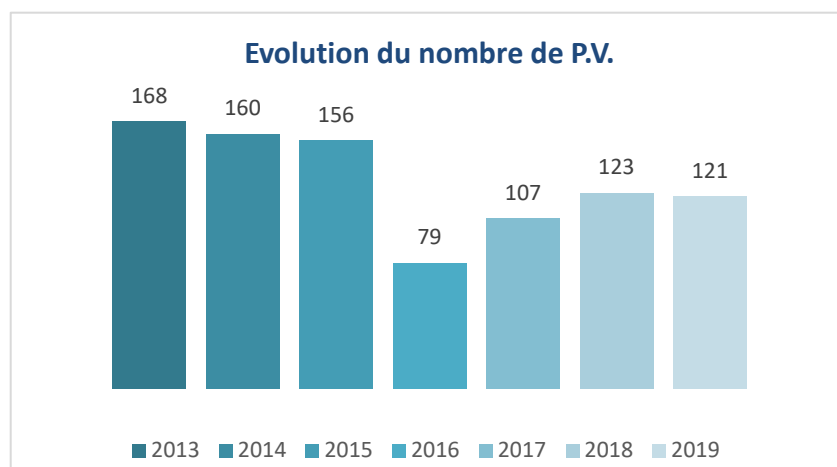
Suite aux contrôles effectués par les Gardes-pêche Particuliers (GPP) des domaines publics et privés des AAPPMA du Haut-Rhin, par l'Office Français de la Biodiversité (anciennement AFB), par la Brigade Verte, la Fédération a traité 121 P.V. d'infractions pêche par proposition de Transaction Civile en 2019.

a) Evolution par an

Grâce à la mise en place du système de traitement des P.V., il est aujourd'hui possible d'avoir un retour sur les années passées.

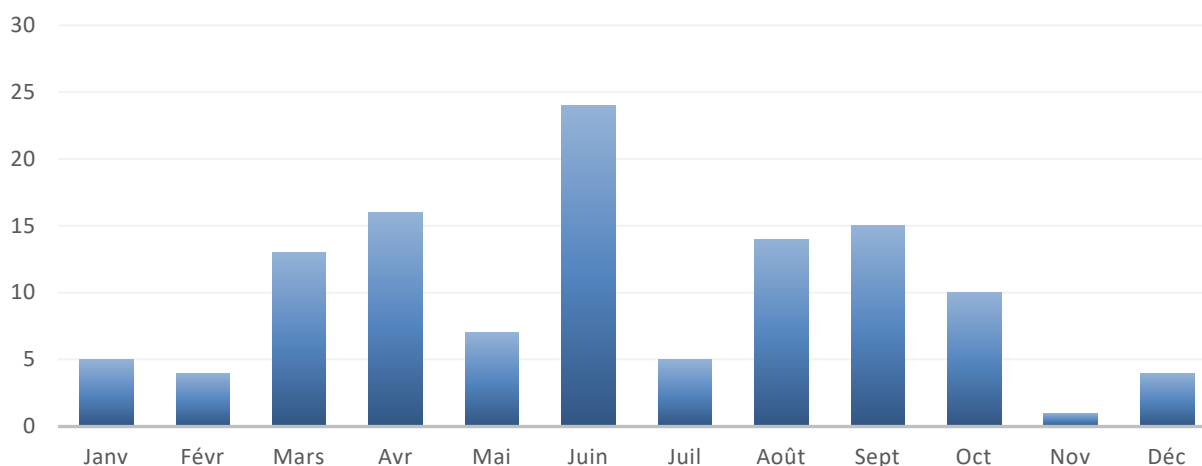
On peut ainsi observer depuis 2013 une baisse globale du nombre de P.V.

Néanmoins, le chiffre reste toujours élevé et quasiment identique à celui de l'année 2018.



b) Evolution par mois

On constate également que le nombre des infractions relevées peut varier en fonction des saisons et des grands événements annuels, comme les périodes d'ouvertures et de fermetures de la 1^{ère} catégorie piscicole ou encore celles des carnassiers.



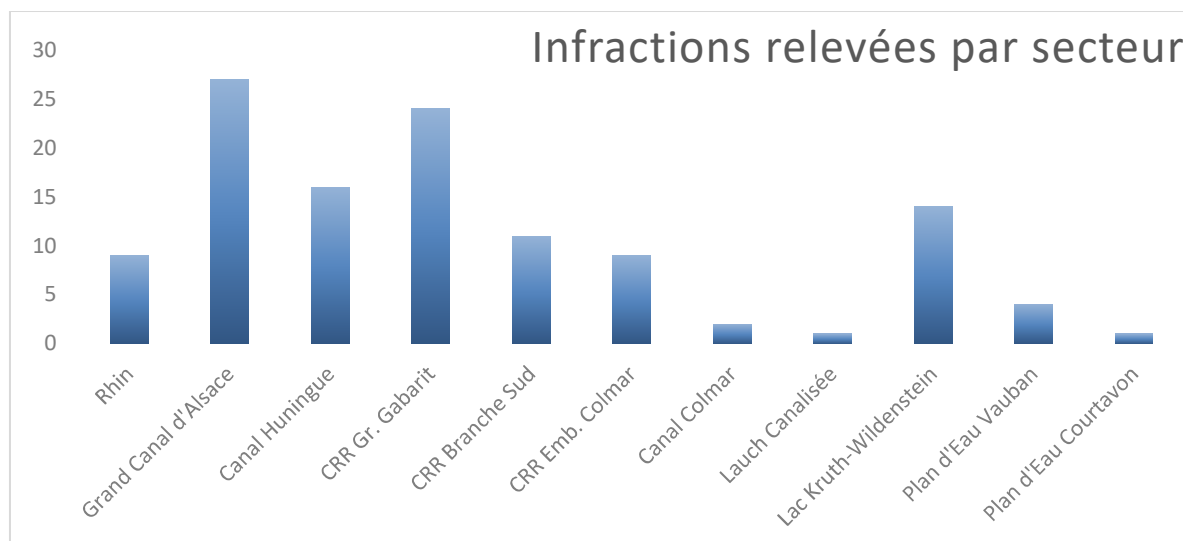
PV mensuels en 2019

Rapport annuel d'activité 2019

2. Informations sur les infractions

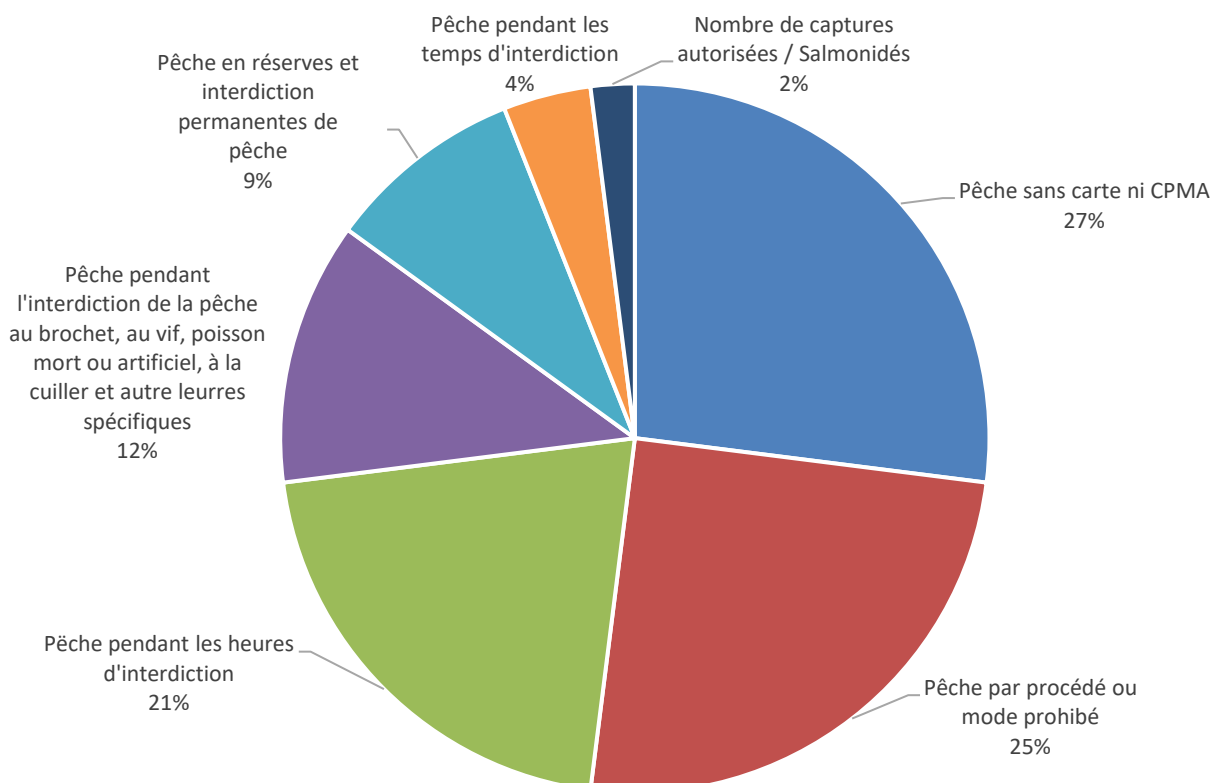
a) Information géographique

En 2019, 18 gardes-pêche particuliers ont contrôlé sur le domaine public mais également sur les domaines privés de la FDAAPPM68.



b) Information sur la nature des infractions

Plus de 140 infractions à la pêche ont été relevées et traitées, faisant l'objet de 121 PV dont 4 avec une double infraction, ainsi que 15 avertissements.



3. Mise en place du P.V. informatique

Rapport annuel d'activité 2019

Suite à plusieurs remarques de la part des différentes instances destinataires du procès-verbal, il a été décidé d'arrêter la rédaction manuscrite sur papier carbone. En effet, le support devenait dépassé de forme (papier fragile, écriture illisible, ratures...) mais également de fond (peu d'information par manque de place, incomplétude, ...).

Le nouveau document a été mis en place sous format PDF avec champs modifiables et testé par les gardes commissionnés par la Fédération, depuis juin 2019. La procédure reste inchangée, seul le support de rédaction a subi des modifications pour le rendre plus lisible et complet.

Le document est encore en phase de rodage et des améliorations y seront apportées avant diffusion à l'ensemble des GPP.

4. Rencontres avec les OMP

Pour rappel, tous les P.V. réceptionnés à la Fédération sont transmis aux Officiers du Ministère Public (OMP) de Colmar ou de Mulhouse, selon compétences.

M. BORDIER et Mme SCHMERBER ont rencontré les services de l'OMP de Mulhouse le 17 septembre 2019 et ceux de Colmar le 26 septembre 2019.

Organisations des structures, mise à jour de la procédure, points d'améliorations et informations diverses étaient à l'ordre du jour.

Ces rencontres seront organisées plus régulièrement, de l'ordre d'une fois par an, pour permettre un meilleur suivi des dossiers et renforcer la collaboration entre la Fédération et les services des OMP.

4.2. Gardes-pêche Particuliers

1. Réunion d'information

Le 25 mai 2019 a eu lieu au Ball Trapp de Cernay une **réunion réunissant l'ensemble des GPP** du domaine public et des domaines privés de la Fédération.

Au programme de la matinée : mouvement d'équipes, nouvelles procédures (planning prévisionnel, bilan, relevé de terrain), présentation du PV informatique pour tests, retour du traitement administratif des dossiers, informations et problématiques, retours sur expériences.

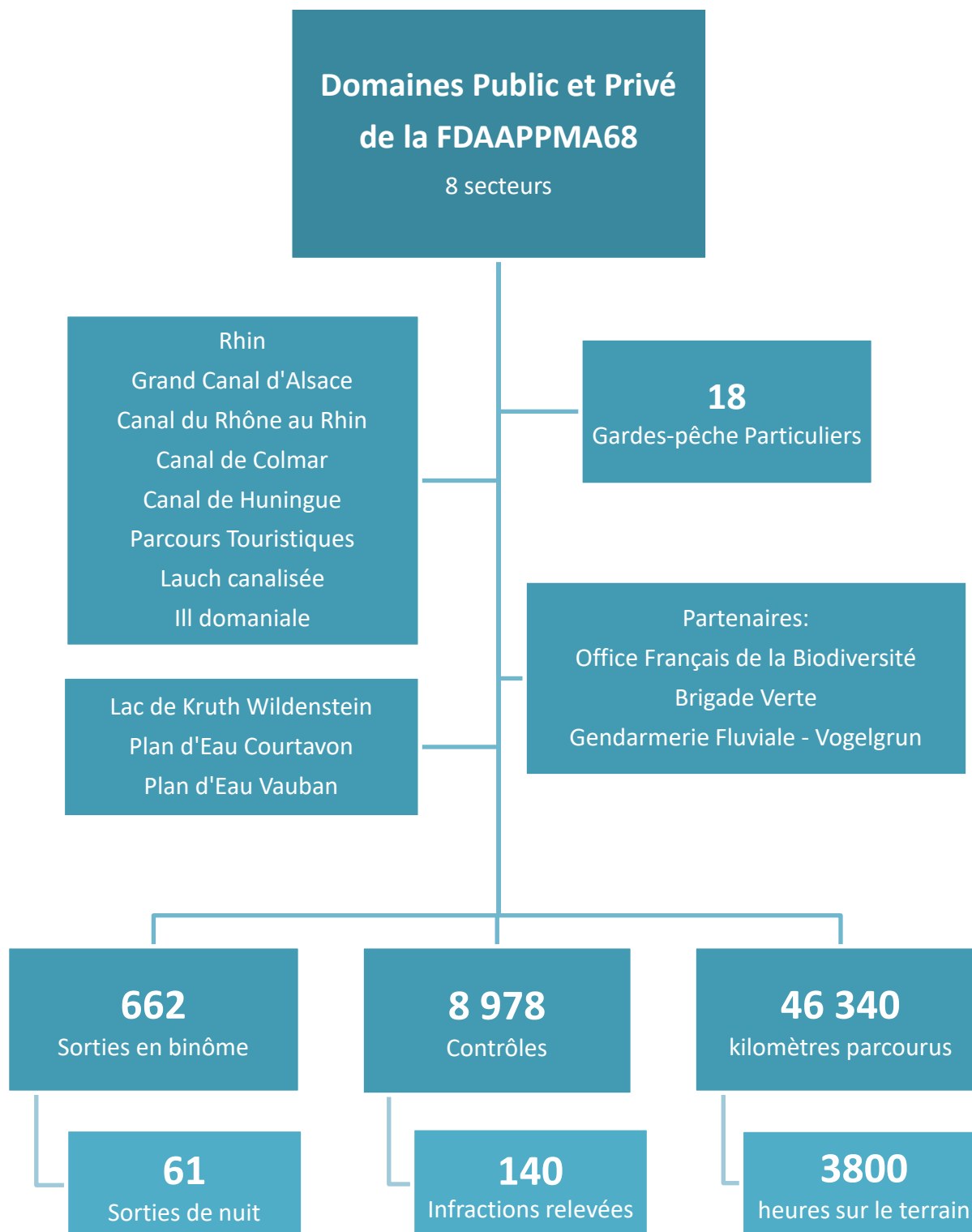
La journée s'est ensuite poursuivie autour d'un repas convivial.

Les réunions garderie seront renouvelées et se dérouleront au minimum une fois par an.



2. Contrôles

En 2019, l'investissement bénévole des GPP commissionnés sur le domaine public et sur les domaines privés de la Fédération se traduit ainsi :



Rapport annuel d'activité 2019

3. Liste des GPP domaines public et privées de la FDAAPPMA68

Ci-dessous la liste des GPP du domaine public du Haut-Rhin et des domaines privées de la FDAAPPMA en activité au 31 décembre 2019 :

Secteurs	NOM - Prénom
Lac de Kruth Wildenstein	BRUNN Georges – SCHMITT Daniel – SCHMITT Stéphanie
	DECKER Patrick – SIRY Joseph
Frontalier Sud	METZ Guy – KRAFFT Louis
Frontalier Nord / Plan d'Eau Vauban	SODANO Alain – VICHARD René
Sundgau	MULLER Guy – ROBE Jacques
Bas Sundgau / Mulhouse	SCALZITTI Antonio – MEUNIER Charles
Plaine Sud	FREY Roland – KRAFFT Louis
Plaine Nord	DUMAS Gabriel – CHALEIX Christian
Plan d'Eau de Courtavon	PETIT Paul
FDAAPPMA 68	BORDIER Emilien – GROB Axel – JECKER Laetitia – LOUIS Sophie – SCHMERBER Marjorie – TALLET Victorien

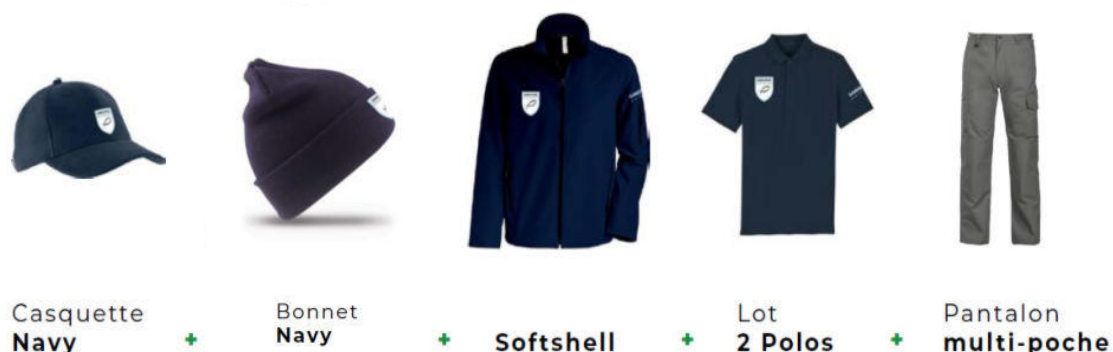
Messieurs KEITH Laurent et WISSELE Bernard ont décidé de se retirer temporairement mais restent bien commissionnés et en disponibilité.

Deux missions de gardes-pêche particuliers ont pris fin en 2019 :

- ✓ M. HAUMESSER Francis : agrément abrogé par arrêté du mois d'août 2019 ;
- ✓ M. FICHTER Cédric : retrait du commissionnement, demande d'abrogation en cours.

4. Equipement

Toujours dans une volonté d'uniformisation des tenues GPP au niveau national, la campagne d'équipement des gardes a continué en 2019. La commande des tenues a été possible pour les AAPPMA, avec une prise en charge de la FNPF à hauteur de 50%. Pour donner à tous la possibilité de se fournir, une limite de deux tenues complètes par AAPPMA a été fixée et se compose ainsi :



L'appel aux AAPPMA a été lancé courant mai 2019, pour une première livraison par le fournisseur début novembre 2019. Plusieurs retours ont été nécessaires mais toutes les commandes ont été distribuées. L'opération sera renouvelée dans les mêmes conditions.

5. Formation à la fonction de GPP

Rapport annuel d'activité 2019

Une session de formation initiale a été organisée pour les personnes souhaitant devenir garde-pêche particulier les vendredi 18 et samedi 19 octobre 2019, de 8h30 à 18h, au Ball Trapp de Cernay.

14 candidats ont suivi la formation obligatoire, dispensée par Mme SCHMERBER, M. GROB, M. METZ de la Fédération, ainsi que M. BOHN de l'OFB :

- ✓ **AAPPMA** : 9 inscrits mais 8 participants, suite à désistement de l'AAPPMA Haute-Thur
- ✓ **Amicales** : 4 participants
- ✓ **FDAAPPMA** : 1 participant dans le cadre d'une mission Volontaire Service Civique

Les deux jours de formations sont divisés en deux thèmes, un module commun à l'ensemble des gardes particuliers et un second spécifique à la pêche :

- ✓ **Module I** : Notions juridiques de base (*droit pénal, institutions judiciaires, l'infraction et l'instruction*) – Droits et devoirs du garde particulier (*Police Judiciaire et agents, compétences, contrôle et droits*) – Déontologie et Technique d'intervention (*comportement dans l'exercice des fonctions, communication et présentation*) ;
- ✓ **Module III** : Police de la pêche en eau douce (*règlementation pêche en eau douce, connaissances halieutiques, techniques et environnementales*).

La formation dans ses parties théorique et pratique est basée sur la participation des candidats. Des cas pratiques et des mises en situation sont organisés par les différents intervenants.

La formation se termine par un QCM de 40 questions et l'obtention de l'attestation de formation en cas de réussite. L'ensemble des participants ont pu valider leur formation et sont donc aptes à être commissionner.



Merci à l'Office Français de la Biodiversité (anciennement AFB), à la Brigade Verte, à la Brigade fluviale de Vogelgrun ainsi qu'à l'ensemble des Gardes-pêche Particuliers pour leurs interventions, leurs conseils, leurs engagements et leurs disponibilités tout au long de l'année, que ce soit sur le terrain, en formation ou en réunion.

5. POLE TECHNIQUE

Les missions de ce Pôle ont été assurées par les collaborateurs suivants, sous la supervision du Directeur : Jocelyn BERNARD, Axel GROB, Sophie LOUIS, Lorraine QUINOT, Ruddy TIRAND.

5.1. Etude des Ruisseaux en Tête de Bassin (RTB) de la Thur

Les têtes de bassin étant à la source de nos rivières, ils constituent des zones à enjeux majeurs pour la qualité de nos milieux. En 2019, un **état des lieux/diagnostic a été mené sur le bassin de la Thur** par Jocelyn Bernard embauché pour une période de 7 mois.

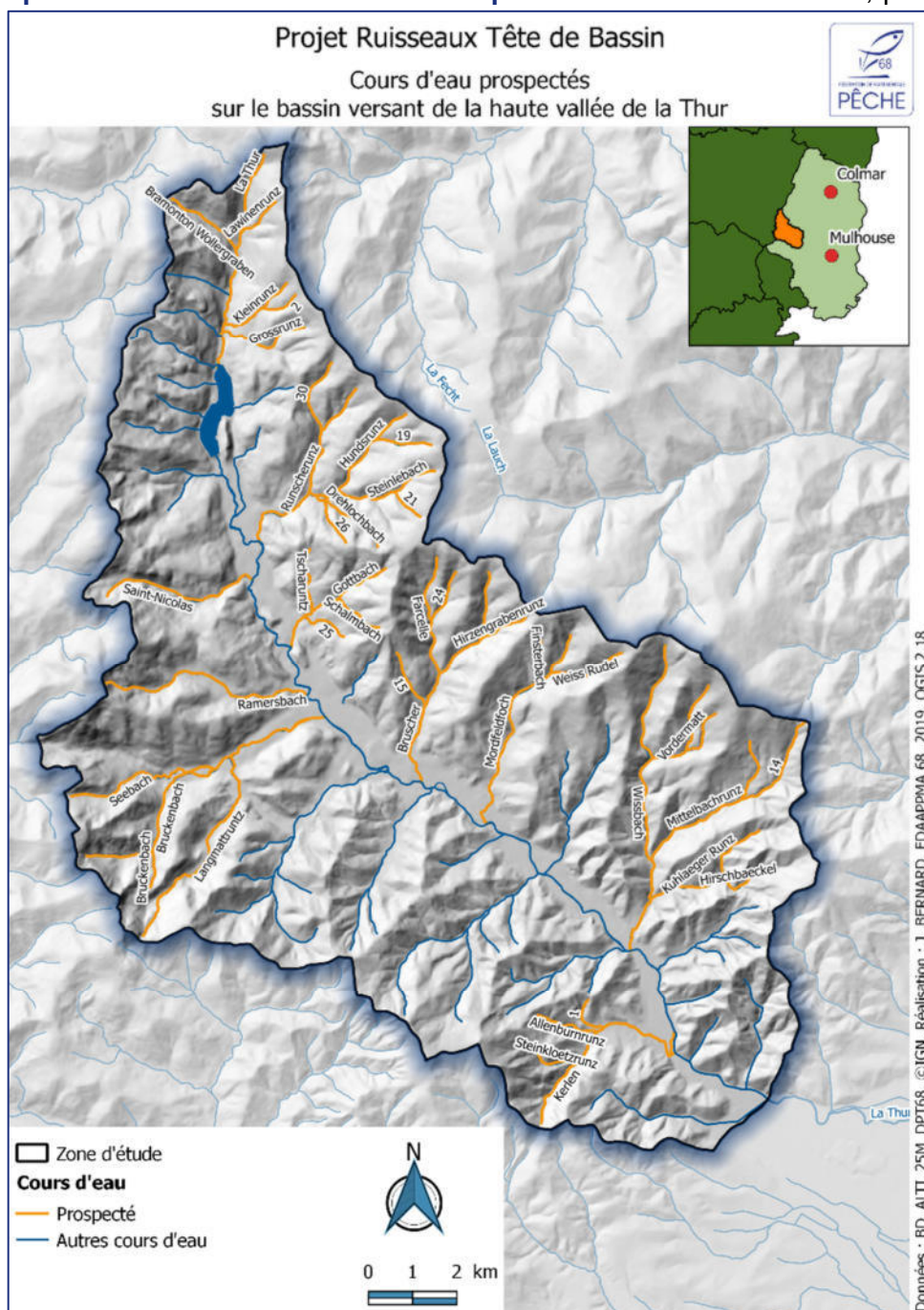
Il a réussi à parcourir **116 km de ruisseaux sur 10 bassins versants de la Thur et à répertorier 588 ouvrages, dont 461 problématiques en termes de franchissement piscicole**. Parmi ces derniers, plus de 19% sont qualifiés d'infranchissables.

Les résultats sont présentés sous forme de fiche, une pour les tronçons avec l'état des berges, la ripisylve, le substrat, les perturbations, ainsi qu'une pour les ouvrages (dimension, usage, diagnostic, etc.).

Couplées à cet état des lieux, des pêches électriques, ont également été réalisées sur 12 stations ayant pour but :

- ✓ D'avoir une idée sur les peuplements en place,
- ✓ D'analyser la génétique des truites fario afin de déterminer les impacts du cloisonnement mais aussi d'identifier leur souche. Les résultats sont en cours d'analyse par le bureau d'étude SCIMABIO.

En 2020, la continuité de ce projet est de faire émerger des travaux de restauration permettant d'améliorer la qualité du milieu mais également de gagner en linéaire favorable à la Truite fario.



5.2. Etude des annexes hydrauliques de l'III aval

Le Comité de Gestion de l'III (COGILL) a sollicité la Fédération 68 afin de mettre en place des actions de restauration sur l'III. Le Brochet est une espèce dite « parapluie », représentant bien l'état d'un milieu tel que celui-ci. Il a donc été défini comme espèce cible de cette étude et des actions à mettre en œuvre.

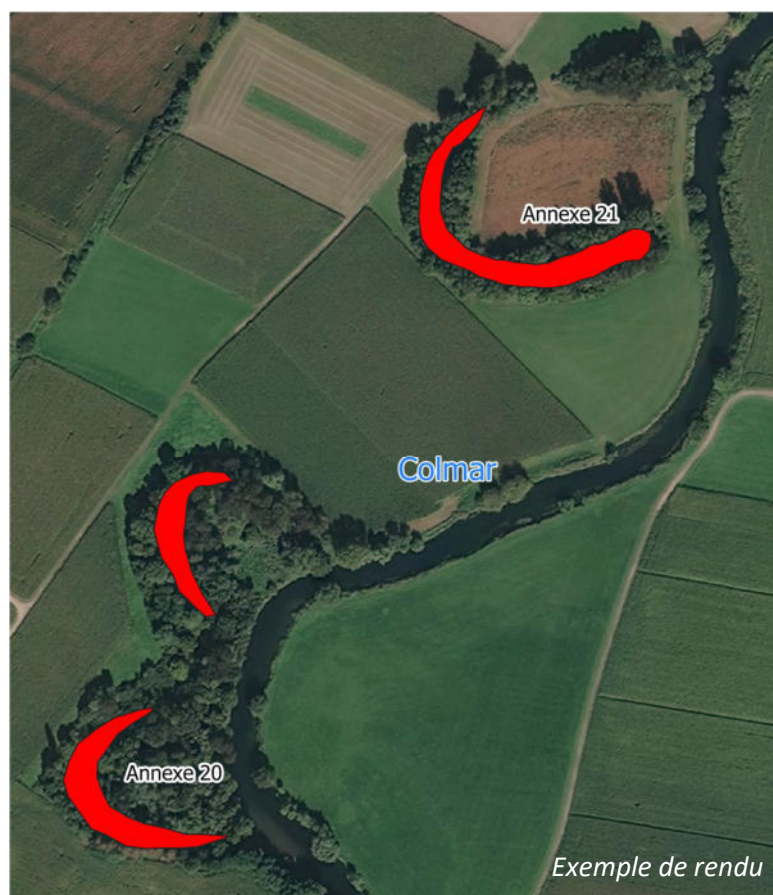
A ce titre, la Fédération a accueilli Hugo LEON pour un stage de 4 mois sur un secteur s'étendant depuis l'aval de Mulhouse jusqu'à la frontière avec le Bas-Rhin. Dans un souci de cohérence et de comparaison, cette étude s'est inspirée de celle initiée par les Fédérations 54, 57 et 88 menée par Amélie HUMBERT.

En binôme sur le terrain, l'état de fonctionnalité pour la reproduction du Brochet a été réalisée sur **30 annexes hydrauliques**, grâce à un système de notation basé sur de nombreux critères (végétation, connexion avec le cours d'eau, pente des berges, ripisylve, etc.). Le diagnostic sera affiné en 2020 sur les sites définis comme prioritaires.

L'objectif de cette étude est de constituer un outil d'aide à **l'émergence de projets de réhabilitation** de ces zones utiles pour le Brochet mais également pour :

- ✓ Rétention des crues
- ✓ Restitution d'eau printemps/été
- ✓ Epuration des eaux par la végétation
- ✓ Lieu de reproduction, de nourrissage et de repos pour de nombreuses autres espèces (amphibiens, reptiles, avifaune, mammifères).

Il n'y a plus qu'à convaincre les propriétaires et le gestionnaire de ces zones (Rivières de Haute Alsace) de l'intérêt général de ces projets !



Investigations sur le terrain



Brochet

5.3. Suivi thermique

La température est un paramètre primordial pour le suivi de la qualité des milieux aquatiques. Elle est en effet prépondérante vis-à-vis de la répartition des espèces piscicoles et permet de rendre compte de certains facteurs de dégradation de la qualité du milieu.

C'est pourquoi depuis 2012, la FDAAPPMA68 s'est lancée dans le suivi thermique des principaux cours d'eau du département, avec un réseau constitué de **127 sondes** aujourd'hui.

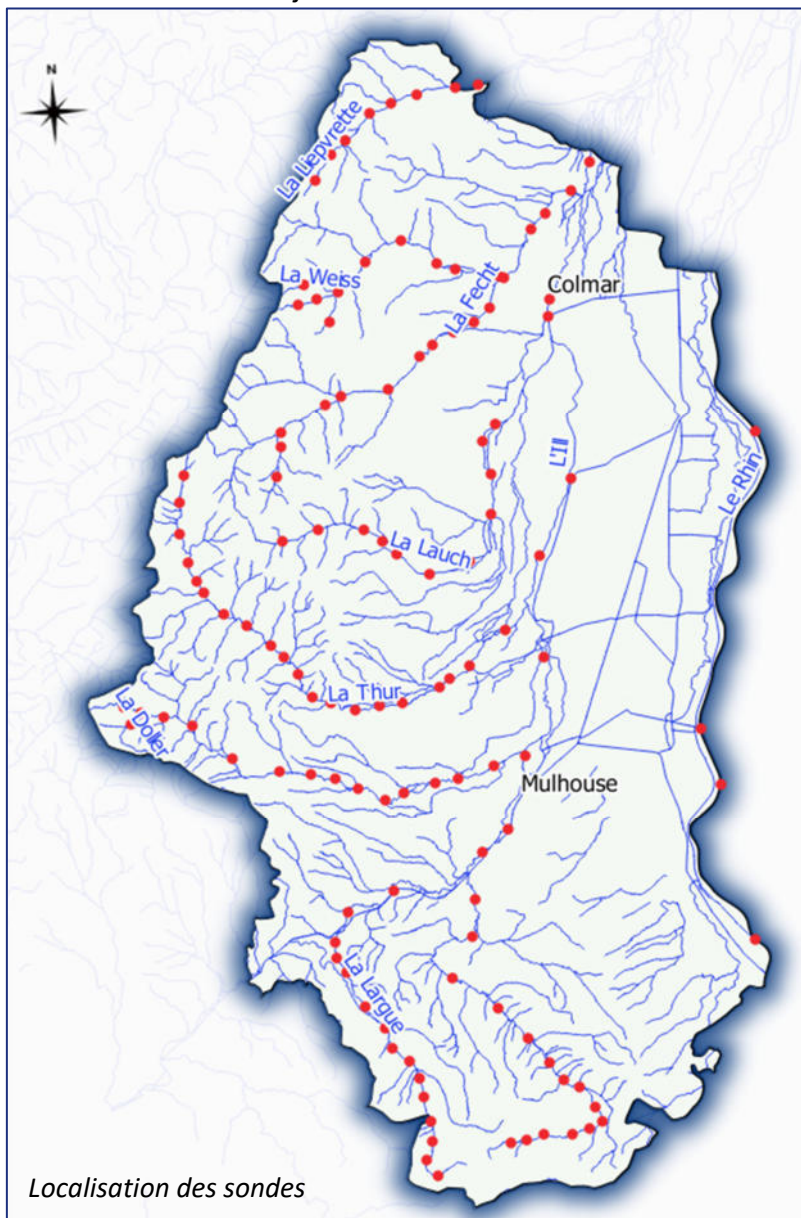
Ces données d'intérêt général sont exploitées par de nombreux acteurs (Syndicats, AFB, Saumon Rhin, Conseil Départemental, etc.). Elles permettent d'étayer certains diagnostics (analyse de peuplements piscicoles), d'affiner l'approche de certaines problématiques, d'orienter certaines actions et opérations (marquage de poissons pour le SYMBI par exemple).

❖ Objectifs

- ✓ Assurer une continuité dans l'acquisition de données thermiques essentielles à la bonne compréhension du fonctionnement des cours d'eau ;
- ✓ Révéler certains impacts indirects et appuyer les constats établis à partir d'autres paramètres (physico-chimiques, biologiques, maladies potentielles, etc.) ;
- ✓ Appréhender l'impact des changements climatiques sur la qualité des eaux et les peuplements piscicoles.

❖ A retenir

- ✓ Il est possible de « classer » les bassins selon leur **compatibilité avec le développement des truites** (prise en compte du pourcentage de temps entre 4 et 17°C) : Thur – Liepvrette – Weiss – Fecht – Ill – Largue – Doller – Lauch – Vieux-Rhin. Ce classement reste général, chaque bassin ayant ses spécificités locales pouvant influencer, positivement ou négativement, la thermie de ces rivières ;
- ✓ Le **lac de Sewen** a un impact négatif très conséquent sur la Doller, en apportant des eaux trop chaudes au cours d'eau. C'est pourquoi le chevesne est retrouvé assez en amont sur ce bassin.



5.4. Pêches électriques

1. Pêches de sauvegarde avant travaux

Au total, l'équipe de la FDAAPPMA68 a été sollicitée pour suivre et apporter son savoir-faire sur une dizaine de chantiers de travaux en rivière.

Commune	Date	Cours d'eau	Espèces	Quantité poissons
Colmar	19/01	Canal de Colmar	6	~600
Sentheim	03/06/	Doller	11	2401
Turckheim	04/09/	Fecht	8	513
Buhl	20/08/	Lauch	4	52
Kaysersberg	12/07/	Weiss	3	110
Saint Hippolyte	08/07/	Erckenbach	3	293
Total : 6 pêches de sauvegarde avant travaux et plus de 3 969 poissons sauvés				



2. Pêches de sauvetage « sécheresse »

L'été 2019 a été plutôt clément envers nos cours d'eau. Bien que certains aient soufferts du manque d'eau, les problèmes sont heureusement restés en-deçà de ce que l'on a pu craindre en début d'été. Nul doute que tôt ou tard nous ne serons pas épargnés par le manque d'eau dans nos cours d'eau, c'est pourquoi **nous devons TOUS nous y préparer dès maintenant**. Il s'agit vraisemblablement du plus gros défi à relever lors des années à venir.



Notre Fédération n'a pas les moyens de continuer à réaliser ces pêches de sauvetage sur le modèle actuel. Il est en effet apparu extrêmement difficile de concilier l'ensemble des enjeux, du fait du caractère aléatoire et soudain de ces interventions non programmables, ainsi que de leur fréquence et leur nombre, toujours plus élevés. Ces situations de détresse nécessitent bien souvent une intervention très rapide sur site, sans pour autant remettre en cause la bonne réalisation des autres missions de la Fédération.

Commune	Date	Cours d'eau	Espèces	Poissons
Herrlisheim Près Colmar	05/07/2019	Lauch	12	~2000
Kruth	28/08/2019	Schlossberggrunz	2	370
Kruth	18/09/209	Schlossberggrunz	3	954
Total : 3 pêches de sauvetage « sécheresse » et environ 3 327 poissons sauvés				

C'est pourquoi nous souhaitons **former davantage nos AAPPMA et nos bénévoles**, ainsi que les doter des moyens techniques, administratifs et matériels afin de pouvoir intervenir en appui d'un nombre restreint de salariés de la Fédération ou même de pouvoir intervenir de manière autonome. Il n'y a en effet pas forcément besoin de

matériel de pêche électrique et de gros moyens matériels pour sauver des poissons en situation critique.

Il convient également de travailler dès à présent - bien que ce soit extrêmement sensible et prenant - afin **d'accepter que certains milieux vont inexorablement évolués** à cause des perturbations climatiques qui nous menacent d'ores-et-déjà. Certains cours d'eau ou secteurs vont ainsi devenir intermittents, d'autres ne seront peut-être plus en capacité d'accueillir une population naturelle de truites.

3. Pêches dans le cadre de l'étude RTB

Une **analyse génétique**, confiée à un prestataire spécialisé (SCIMABIO INTERFACE <http://www.scimabio-interface.fr/>), a été incluse dans l'étude des Ruisseaux en Tête de Bassin.

Les objectifs sont multiples et permettront d'améliorer le diagnostic « milieu », mais également d'orienter les actions :

- ✓ Evaluer les impacts des obstacles à la continuité écologique sur l'isolement des populations ;
- ✓ **Evaluer le degré de préservation des populations salmonicoles « sauvages »** ;
- ✓ Evaluer les interactions cours principal-affluents pour le fonctionnement des populations ;
- ✓ Justifier de l'intérêt à rétablir la continuité écologique.

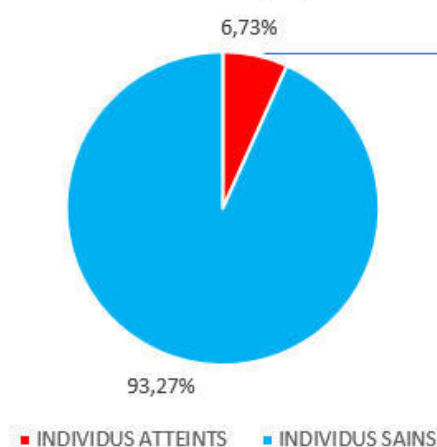
Afin que les résultats soient robustes, un quota de 30 truites fario âgées d'au moins 1 an était nécessaire. Une partie de la nageoire pelvienne a été prélevée en vue d'analyse génétique, ainsi que quelques écailles afin d'avoir des données de croissance par rivière. L'analyse est encore en cours, les premiers résultats devraient intervenir prochainement.



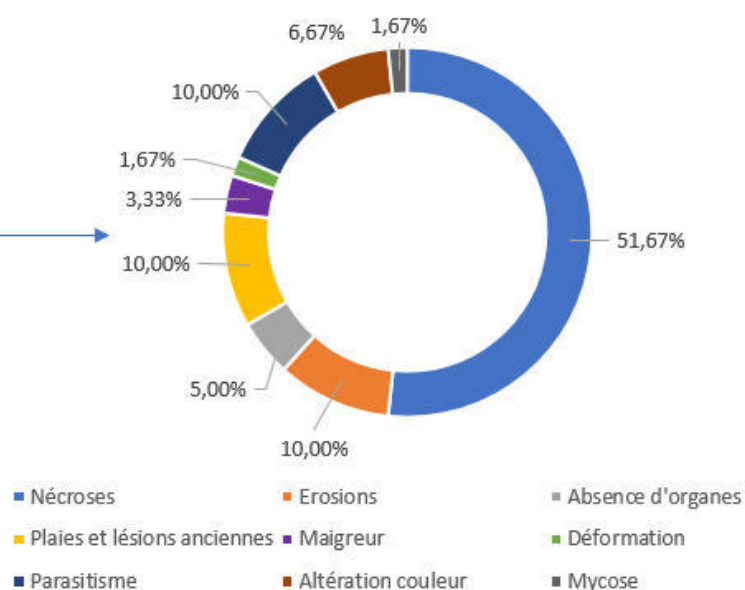
En parallèle, les 3 agents ayant suivi une formation en éco-pathologie ont appliqué le protocole national de relever d'état sanitaire des poissons capturés en pêche électrique.

Sur le bassin de la Thur, les inventaires réalisés indiquent que les populations de truites fario peuvent être considérées comme étant en bon état sanitaire.

Etat sanitaire des populations



Pourcentage des individus atteints selon la pathologie



Rapport annuel d'activité 2019

4. Pêches de sondage pour le suivi de l'état des populations d'ombres commun sur la Fecht

En 2018, les ombres commun sur la Fecht présentait tous des hémorragies cutanées, dont l'origine, malgré les consultations vétérinaires, n'a pas pu être établie avec exactitude. Il a donc été décidé de consacrer une journée de sondage sur cette rivière pour estimer l'état sanitaire de la population en 2019.

La totalité des 28 ombres échantillonnés étaient sains.

Quelques ombres ont été capturés, signe d'une reproduction effective au printemps 2019.



Ombre commun « malade » en 2018 ©FD68



Ombre commun « sain » en 2019 ©FD68

5. Autres pêches

Pour Rivières de Haute Alsace :

- ✓ Pêches de marquage sur la Doller et la Fecht => évaluation de l'efficacité des passes à poissons

Partenariat EDF :

- ✓ Pêche sur le Petit Rhin renaturé

Aide aux partenaires :

- ✓ Participation aux opérations des Fédérations de Pêche 25, 39, 67, 90 et de l'Association Saumon-Rhin



Pêche pour la FD67 ©FD68



Pêche pour la FD25 sur la Bienne

5.5. Pollutions et mortalités piscicole

1. Etang A. Gerber sur Rouffach

Le 8 janvier 2019, le Président de l'AAPPMA de Rouffach signale à la Fédération un développement algal anormal. Un agent a été dépêché sur place pour effectuer quelques analyses et rendre un avis technique sur ce phénomène.

Les investigations indiquent que :

- ✓ Il s'agit de cyanobactéries ;
- ✓ Le seul paramètre anormal est le phosphate, composé présent naturellement dans l'eau. Le taux mesuré de 1,5 mg/L est qualifié de médiocre. Il est vraisemblablement à l'origine de la prolifération de ces cyanobactéries. Compte tenu des caractéristiques du plan d'eau, cet excès de phosphore peut être soit lié aux pratiques agricoles, soit à l'utilisation excessive d'amorce/bouillettes.



Cyanobactéries présentes sur le plan d'eau ©FD68

En mai et en juin dernier, deux prélèvements ont été effectués et analysés en laboratoire, qui confirme la présence de cyanobactérie potentiellement toxiques.

2. La Thur à Kruth

Le 13 juin 2019, le Président de l'AAPPMA de la Haute-Thur a contacté la Fédération afin de signaler un développement algal important sur la Thur, en aval du lac de Kruth Wildenstein (LKW). Des prélèvements sur sites ont été effectués dès le lendemain, le 14 et le 18 juin, en amont et en aval du LKW. Il était suspecté la présence de cyanobactéries.

La teneur en phosphate en amont du lac 3,4 mg/L est quasiment le double de celle en aval du LKW, excluant un impact potentiel du chantier pour ce paramètre. Après quelques recherches, il apparaît que plusieurs ruisseaux du bassin versant comme l'Hinterbock'loch sont extrêmement riches en phosphate, ainsi, ces taux, malgré leur valeur, semblent être la norme sur ce secteur. L'AFB a également été contactée pour l'informer et pour accroître la surveillance d'éventuelle algue sur cette zone.

3. La Lauch à Herrlisheim-près-Colmar

Le jeudi 22 août 2019, le Président de l'AAPPMA de Herrlisheim a alerté la Fédération pour une mortalité piscicole sur la rivière Lauch. Ces épisodes étant déjà intervenus par le passé en période estivale, correspondant au nettoyage des cuves vinicoles, il craignait que des rejets avaient eu lieu sur ce secteur.

Aucun agent de la Fédération n'était disponible, la police de l'eau (AFB) a été alerté. Cette dernière a indiqué avoir trouvé l'origine de la mortalité : une pompe de relevage de la station d'épuration a cassé, déversant ainsi des eaux usées « pures », sans traitement, dans la rivière. Ainsi, cette pollution accidentelle a entraîné la mort de 200 à 300 poissons sur un minimum de 1 km linéaire.

5.6. Projets et travaux en faveur des milieux et de la faune piscicole

1. Emergence de projets

Les projets suivants sont toujours en cours et n'ont malheureusement que trop peu avancé en 2019 :

- ✓ Reconnexion de l'Allmendgraben sur Saint-Bernard en lien avec VNF et le SMARL, accord de principe pour les travaux obtenus de VNF, rédaction du cahier des charges en cours ;
- ✓ Restauration du Houppachbaechle à Houppach ;
- ✓ Restauration d'un ruisseau sur Wihr-au-Val ;
- ✓ Renaturation d'un bras de la Fecht sur Wihr au Val.

L'émergence de travaux de restauration est définie comme prioritaire pour 2020.

2. Travaux sur Hirsingue

Sur la commune d'Hirsingue, la restauration du ruisseau du Steinbach sur la propriété de la Fédération a donné lieu à un projet de restauration global en partenariat avec l'ONF. Les différents ouvrages impactant le ruisseau ont été retirés par l'entreprise HK Terrassement. Les conifères, non adaptés en ripisylve, ont été coupés. La deuxième partie des travaux (suppression d'un seuil d'une hauteur de 80 cm et création d'une zone humide pour limiter l'érosion régressive) a été effectuée au printemps 2019 par l'entreprise Nature et Techniques.

Ces travaux sont une réussite, contribuant ainsi à améliorer le ruisseau du Steinbach.



*Vue aérienne quelques mois plus tard
©EPAGE Largue*

Rapport annuel d'activité 2019

3. Frayères artificielles sur le Canal du Rhône au Rhin

Le canal du Rhône au Rhin est une voie d'eau créée à la fin du 18ème siècle et achevée en 1831 dans le but de relier le trafic du Rhône et du Rhin pour faciliter les échanges de marchandise.

La Branche Sud du Canal connaît une perte massive et globale de fonctionnalité du milieu, due essentiellement au **manque de surface favorable à la reproduction** du sandre, mais également de la plupart des poissons (estimée à 92% selon le PDPG).

Afin de pallier ce déficit de frayères, la Fédération a mis en place depuis 2004 **des supports artificiels de ponte**.

18 frayères artificielles ont été mises en place lors de la journée du 02 avril 2019 et retirées le 30 août 2019.

Il est préférable d'assurer un entretien régulier de ces frayères afin de limiter leur colmatage suite au passage des bateaux.

Ceci a été permis grâce à **l'aide de bénévoles** que l'on remercie à nouveau.

Au total, 12 jours ont été nécessaires pour mettre en œuvre cette action, dont :

- 1 jour pour la mise en place
- 1 jour pour le nettoyage et le rangement
- 10 j (3h par journée) pour le suivi.



Entretien par des bénévoles

Ces frayères artificielles ont présenté des **résultats très satisfaisants** puisqu'elles ont accueilli au moins une ponte de sandre, mais également de cyprinidés, avec des quantités importantes d'œufs.

Rappelons qu'il a été calculé que 1 frayère artificielle doit produire environ **50 sandres adultes**. Ces supports de ponte sont également utilisés par les autres espèces fréquentant le canal.



Ponte de Sandre

5.7. Gestion des cormorans

La Fédération a réalisé et déposée auprès de la DDT un dossier argumenté de demande d'autorisation de tir du grand Cormoran dans le département du Haut-Rhin, en vue du renouvellement de l'Arrêté Préfectoral.

Le dossier Cormoran ainsi que la coordination des tirs est assuré avec brio par M. Richard WALZER.

1. Etat de la population de cormorans

a) En France

Le recensement national publié pour le Ministère en octobre 2018 indique : *Avec un effectif national d'environ 107 000 Grands cormorans comptés sauf exceptions dans les dortoirs nocturnes en janvier 2018, répartis sur 94 départements, la population française de Grands cormorans hivernants montre une très légère progression (+1,75%) par rapport au précédent recensement national de janvier 2015.*

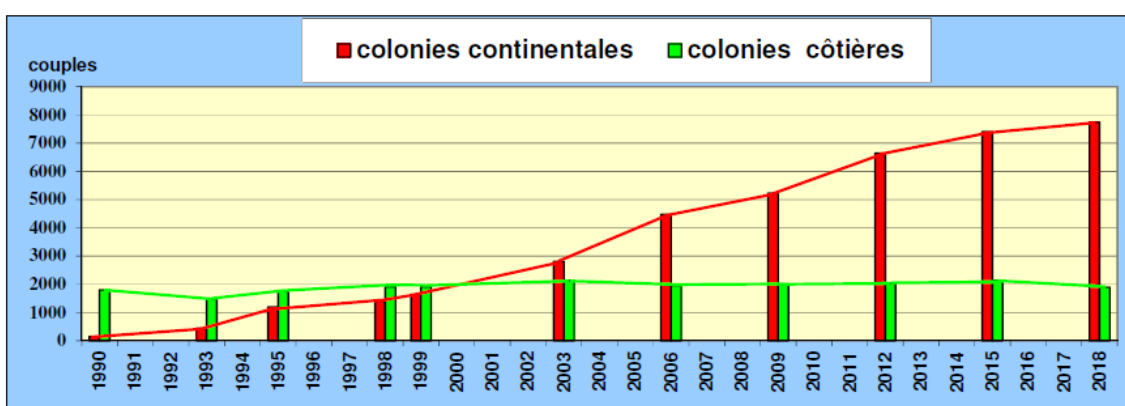


Figure 1 : Evaluation des effectifs de Grands cormorans nicheurs en France entre 1990 (RECENSEMENT NATIONAL DES GRANDS CORMORANS NICHEURS EN FRANCE EN 2018, rapport final Février 2019. Loïc MARION, pour le Ministère)

Le nombre de colonies continentales ne fait qu'augmenter depuis 1990. Ces chiffres montrent donc que la régulation effectuée ne remet absolument pas en question la pérennité de cette espèce. Au contraire, ces éléments indiquent qu'une solution plus efficace devrait être trouvée pour limiter la prolifération. Dans cette attente, les tirs permettent de limiter les dégâts, à minima sur les zones à enjeux forts.

b) Dans le Haut-Rhin

Population hivernale estimée de Grand Cormoran (Recensement national des grands cormorans hivernant en rance durant l'hiver 2017-2018 – rapport final du 31/10/18. MARION L.) :

- ✓ 932 en 2015 ;
- ✓ 900 en 2018.

Population de Grand Cormoran nicheur : 3 colonies supplémentaires dénombrées, avec augmentation de 53% des effectifs.

Ces chiffres montrent donc que les quotas attribués sur la période 2016-2018 étaient cohérents, puisqu'ils n'ont absolument pas remis en question la pérennité de cette espèce. Au contraire, les observations montrent que les effectifs de cormorans nicheurs ont augmenté malgré les tirs.

Rapport annuel d'activité 2019

2. Préjudices subis

Les préjudices sont multiples et conséquents :

- ✓ Préjudice économique :
 - Préjudice global, par consommation directe

Le préjudice global, par consommation uniquement (hors mortalités liées aux blessures), est estimée à environ 430 000 euros / an dans le Haut-Rhin.

- Impact sur les ventes de cartes de pêche

Une des causes de la perte d'adhérents est la diminution des quantités de poissons dans nos milieux. Le Cormoran, par la prédation exercée sur des populations fragilisées par les pollutions et les changements climatiques, contribue à cette perte d'adhérents.

- ✓ Préjudice moral

L'Association Saumon Rhin (ASR) s'investit et investit depuis plus de 20 ans pour le retour du Saumon dans le Rhin.

Les SAPL (Structures Associatives de la Pêche de Loisir) en général, la FDAAPPMA68 et ASR, subissent un préjudice moral par le Grand Cormoran, ce dernier mettant à mal les efforts et investissements massifs réalisés en faveur du retour du Saumon.

3. Quotas de tir

Les chiffres des comptages ayant montré que les quotas attribués sur la période 2016-2018 étaient cohérents, puisqu'ils n'ont absolument pas remis en question la pérennité de cette espèce, tout en permettant d'en limiter les effectifs, il a été demandé des quotas de tir similaires pour la période 2019-2022, soit 380 oiseaux par an.

La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) ayant émis des velléités à l'encontre de cette demande auprès des services de l'Etat, c'est avec une grande satisfaction que nous avons accueilli l'Arrêté Préfectoral du 22 octobre 2019 validant notre demande.



6. POLE LOISIR PECHE

6.1. Les animations

Défini comme axe de développement prioritaire par le CA de la Fédération, les animations ont été portées par une nouvelle dynamique en 2019, marquée par :

- ✓ La création d'un APN fédéral,
- ✓ La mise en place de stages de pêche thématiques.

La première pierre est posée, il convient maintenant de construire l'édifice.

1. Les séances « découverte de la pêche »

Ces séances découvertes sont dispensées de façon à faciliter l'apprentissage, en limitant la quantité d'informations à assimiler et en **favorisant la partie pratique**. Pour ces jeunes, la **partie théorique** est bien entendue incontournable, mais abordée de façon simplifiée afin de rendre plus agréable la compréhension. Outre le fait de leur faire découvrir la pêche, nous leur inculquons les valeurs de la **pêche responsable** (respect du poisson, du milieu aquatique et du site).



En 2019, 76 jeunes ont participé aux séances découvertes de la Fédération. Le partenariat développé avec Mulhouse Alsace Agglomération (M2A), fut un réel succès, les deux séances dédiées à l'activité du « parcours planète » ont su trouver leur public.



2. Création de l'Atelier Pêche Nature fédérale

La création de l'APN fédéral reste un des points fort de cette année 2019, malgré un faible taux de participation (seulement 5 inscrits) pour ce lancement. Nul doute que 2020 sera meilleure sur le plan de la participation !

Les **Ateliers Pêche Nature** ont pour objectif de permettre au **pêcheur débutant**, à l'issue de sa formation, de pratiquer la pêche :

- En ayant un **comportement autonome** et responsable vis-à-vis de la nature, des autres usagers du milieu aquatique et de lui-même ;
- Dans le **respect du poisson**, dont la pêche effectuée dans les règles d'un art permet de les remettre en liberté sans dommage ;
- La **conscience** du caractère fragile et irremplaçable des milieux aquatiques.
- Dans le **respect et la connaissance des milieux aquatiques**, de leur faune, de leur flore et des paysages qui leurs sont associés
- En **connaissance du Loisir Pêche** et de ses structures gestionnaires associatives



❖ Objectifs :

- ✓ Aider les jeunes à progresser dans leur pratique,
- ✓ Faire découvrir et approfondir des techniques variées leur permettant ainsi de trouver leur pêche préférentielle,
- ✓ Permettre aux participants de rencontrer des jeunes de leurs âges partageant la même passion,
- ✓ Permettre un suivi de l'évolution des jeunes pêcheurs dans leur pratique technique, mais également dans leur comportement de pêcheur responsable.

❖ Bilan 2019

Les 4 séances se sont déroulées avec succès au vu du réel engouement des jeunes pêcheurs. Il est fort à parier que ces premières séances « tests » permettront une meilleure année 2020, tant au point de vue de la communication, que de l'organisation du planning des séances.

Les ateliers pêche nature ont eu lieu les **mercredis après-midi**, sur le secteur de Mulhouse Alsace Agglomération (M2A) sur le canal du Rhône au Rhin, du 25 septembre au 16 octobre.

Chaque mercredi, les jeunes pratiquent des techniques différentes sur des secteurs adaptés. Les séances ont eu pour thématique la pêche des poissons blancs (coup feeder et anglaise) et des carnassiers (spinning et casting).



Rapport annuel d'activité 2019

3. Création de stages de pêche thématique

Grande première pour la Fédération : la création et la mise en place de stage thématique.

Complémentaires aux APN, ils ont pour objectif principal de faire évoluer les participants vers **une pratique autonome**, le respect et la connaissance du milieu et de la ressource piscicole.



Le stage se déroule sur quatre jours consécutifs, du lundi au jeudi. Les enfants sont déposés au lieu de rendez-vous chaque matin à 8h30 et récupérés à 17h30.

❖ Bilan

1 stage a eu lieu pendant les vacances de la Toussaint, basé sur la pêche des carnassiers.

L'itinérance fut le maître mot de la semaine pour que les participants découvrent des sites de pêche emblématiques ou des secteurs au potentiel insoupçonné.

Ainsi, lors de ce premier stage les jeunes ont découvert ou redécouvert l'Ille, le Canal de Colmar, le Canal du Rhône au Rhin (branche sud et grand gabarit) le Grand Canal d'Alsace et même le Vieux Rhin. Malgré des conditions météorologiques « difficiles », la motivation des stagiaires n'a jamais faibli et fut récompensée chaque jour par de belles prises.

Véritable réussite, certains jeunes sont déjà inscrits pour les stages de 2020 (avec pour thème « truite » « Coup/Carpe » et « Carnassiers »). Ces futures séances devront conforter le succès de celles de l'année écoulée.



6.2. Les manifestations

1. La Fédération présente sur de multiples manifestations

La Fédération a participé à des manifestations afin de **promouvoir l'activité pêche et la protection des milieux aquatiques**, mais surtout pour mettre en avant le patrimoine riche et varié que nous offre le Haut-Rhin, aujourd'hui accessible grâce à la réciprocité.

En 2019 la Fédération a tenu un stand sur :

- ✓ Festivitas (Mulhouse)
- ✓ WILD & FICH à Offenbourg (Allemagne)
- ✓ Fête de la Nature (Colmar)
- ✓ 4^{ème} édition du salon Pêche Expo, à Libramont (Belgique)
- ✓ 1^{ère} édition du salon Pêche au Zenith, à Strasbourg



Jeune s'essayant à la pêche via un simulateur

Un grand merci aux bénévoles qui ont pris de leurs temps pour représenter la Pêche et le Haut-Rhin.

2. Nettoyage du plan d'eau de Courtavon

En date du 26 novembre 2019, une matinée de nettoyage a été organisée sur le plan d'eau de Courtavon géré par la Fédération.

Après une saison ayant accueilli de nombreux pêcheurs et avant une période hivernale plus calme, une partie des membres du Conseil d'Administration de la Fédération, accompagnée par les gardes-pêche du secteur et par les Associations voisines ont nettoyé les abords du plan d'eau.

Le site étant confronté à de nombreux problèmes liés aux ordures et aux dépôts sauvages, cette action a permis de rafraîchir les lieux et de constater que la majorité des déchets ne provient pas de l'utilisation normale faite par les pêcheurs. L'entretien courant est effectué par le garde présent sur place, mais si nécessaire, d'autres opérations de nettoyage avec la participation d'un grand nombre seront éventuellement reconduites en 2020.



Rapport annuel d'activité 2019

3. Le Tour de France 2019

La Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) est un partenaire institutionnel du Tour depuis 2016 sous l'entité « **Génération Pêche** », qui représente tous les pêcheurs de France.

La grande boucle 2019 a fait un passage remarqué sur le territoire alsacien pour les deux étapes du 10 et 11 juillet.

Lors du Tour, la « Génération Pêche » va à la rencontre du grand public pour lui faire découvrir les joies de la pêche de loisir et les merveilles des milieux aquatiques. Le Tour de France, c'est à la fois un formidable outil de promotion et de valorisation de nos territoires et un tremplin médiatique incroyable (3^{ème} événement sportif mondial). Nous pouvons ainsi montrer la puissance du monde de la Pêche.



Aujourd'hui plus que jamais, la pêche associative a besoin de se montrer. Pas seulement pour « recruter » des pêcheurs, mais aussi pour sensibiliser le grand public sur la pêche et les milieux aquatiques que nous protégeons.

L'action menée à l'occasion des deux étapes alsaciennes se divise en trois points :

- ✓ Les animations sur les villages départ et arrivées du Tour ;
- ✓ La caravane du Tour ;
- ✓ Les actions de bord de routes.

Tout au long des deux étapes, les bénévoles ont donné au Tour la couleur de la pêche : **LE VIOLET !** Soit par des regroupements au bord du parcours soit par des installations visibles depuis le ciel et retransmises en direct aux 12 millions de téléspectateurs du monde entier.



Ces actions ont permis la mise en avant de deux points essentiels :

- ✓ **La force de notre réseaux associatif**, avec des centaines de bénévoles au bord des route
- ✓ La richesse de notre **patrimoine halieutique haut-rhinois** avec la visibilité donnée à nos lacs et cours d'eau.

Un grand merci à tous les bénévoles qui se sont mobilisés et pris sur leur temps pour l'organisation et la participation à cette édition 2019 du Tour de France.

Tout cela au côté de l'incontournable mascotte GLOOPS !

6.3. La communication

1. Site Internet et réseaux sociaux

La Fédération dispose d'un site internet, d'une page Facebook et la nouveauté 2019 une **chaîne YouTube** permettant la diffusion de nos films promotionnels.

Un travail constant est mené afin d'améliorer, de faire vivre nos outils de communication et de simplifier l'accès aux informations pour les pêcheurs mais également auprès du grand public qui souhaiterait découvrir notre activité.

Les efforts paient, les chiffres sont encourageants !

❖ Carte interactive

Afin de faciliter l'accès aux informations et aux parcours, une carte interactive du département est régulièrement mise à jour. Chaque lieu de pêche y fait l'objet d'une photographie.

Cette carte est consultable sur notre site Internet et compatible avec les smartphones.

Toutes les informations utiles y sont disponibles (réserves de pêche, parcours spécifiques, gestionnaires, règlements intérieurs, réciprocité, etc.).



Rapport annuel d'activité 2019

2. Films promotionnels

Après une première partie du tournage ayant eu lieu l'été 2018, une deuxième session de tournage a eu lieu à l'automne 2019. Une dernière session est programmée pour juin 2020.

Un premier court métrage a vu le jour au mois d'août 2019, véritable vitrine de notre patrimoine halieutique, ces quelques minutes d'image nous transporte à travers de tout le département.

La sortie de ce « teaser » présentant la pêche dans le Haut-Rhin a rencontré un réel succès, ce nouvel outil servira au développement du tourisme pêche et à la communication de nos activités auprès du grand public.



3. Plaquette institutionnelle

Une plaquette institutionnelle a été créée afin de faire connaître la fédération et ses missions au plus grand nombre, en particulier les décideurs des politiques et actions publiques.

Nul doute que ce travail de longue haleine portera ses fruits.

4. Guide de Pêche

Pas de révolution pour le Guide de la Pêche dans le Haut-Rhin 2019. Imprimé à 8000 exemplaires, au même format que précédemment avec les informations mises à jour.

5. Concours photo

Autre fait marquant de 2019, le lancement d'un concours photo !

Nous tenons à remercier tous les participants de nous avoir fait partager leurs belles images.

Les gagnants du concours se voient offrir leur carte de pêche 2020 par la Fédération :

- ✓ Thématique Paysage : Didier Burger,
- ✓ Thématique Poisson : David Klenklen,
- ✓ Thématique Pêche : Sébastien Korn.



7. RECIPROCITE DEPARTEMENTALE

7.1. Les évolutions 2018-2019

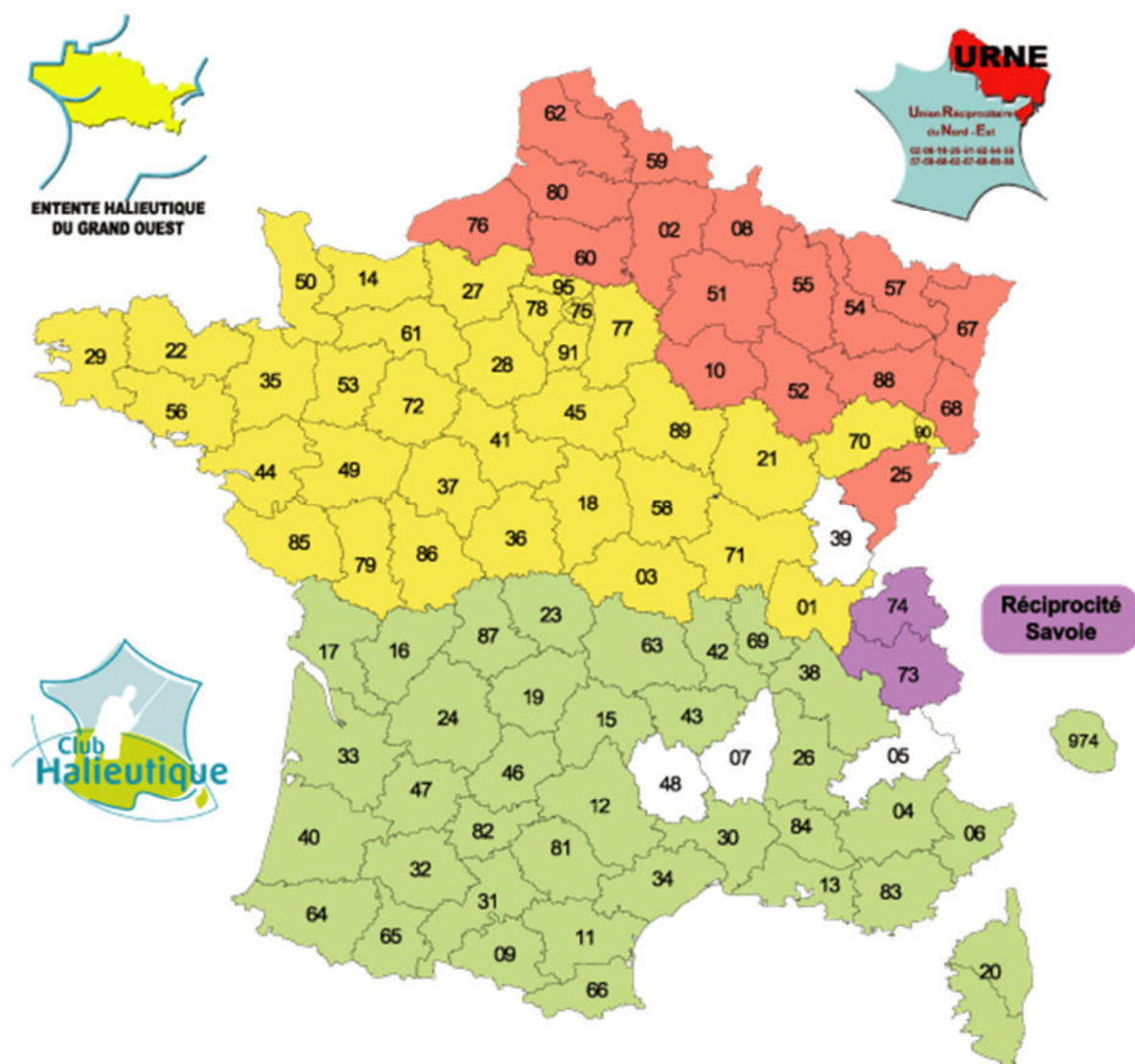
La plupart des AAPPMA ont déjà rejoint la réciprocité les années précédentes.

Aucun mouvement (entrée ou sortie) n'est à signaler au sein de la Réciprocité 68, ni au niveau national.

34 AAPPMA sur 39 sont ainsi aujourd'hui dans la réciprocité interdépartementale.



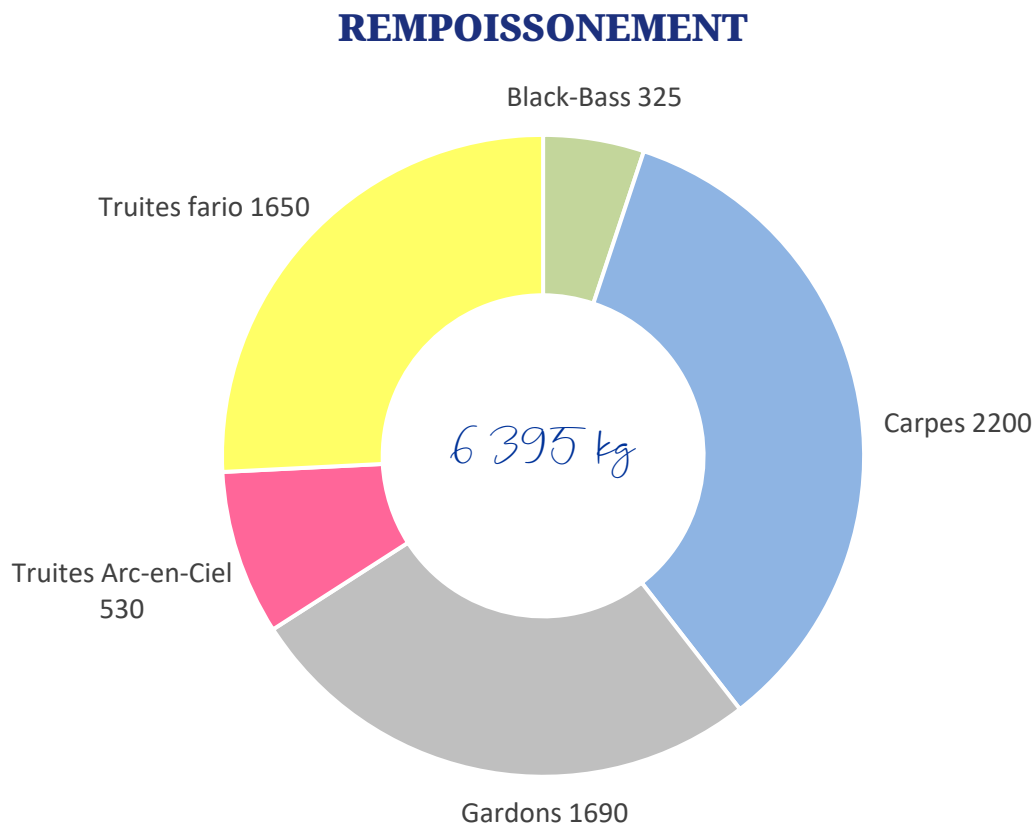
Les accords réciprocaires



Les 91 départements français adhérents à la réciprocité

7.2. Les déversements de poissons

Près de 6.5 tonnes de poissons ont été déversées dans les eaux du **Domaine Public Fluvial et dans les eaux privées de la Fédération**, en provenance de la pisciculture Beaume, de la pisciculture Kohler, de la pisciculture impériale de la Petite Camargue Alsacienne et de celle de l'AAPPMA « Vallée de la Thur » pour les truites :



Gardons



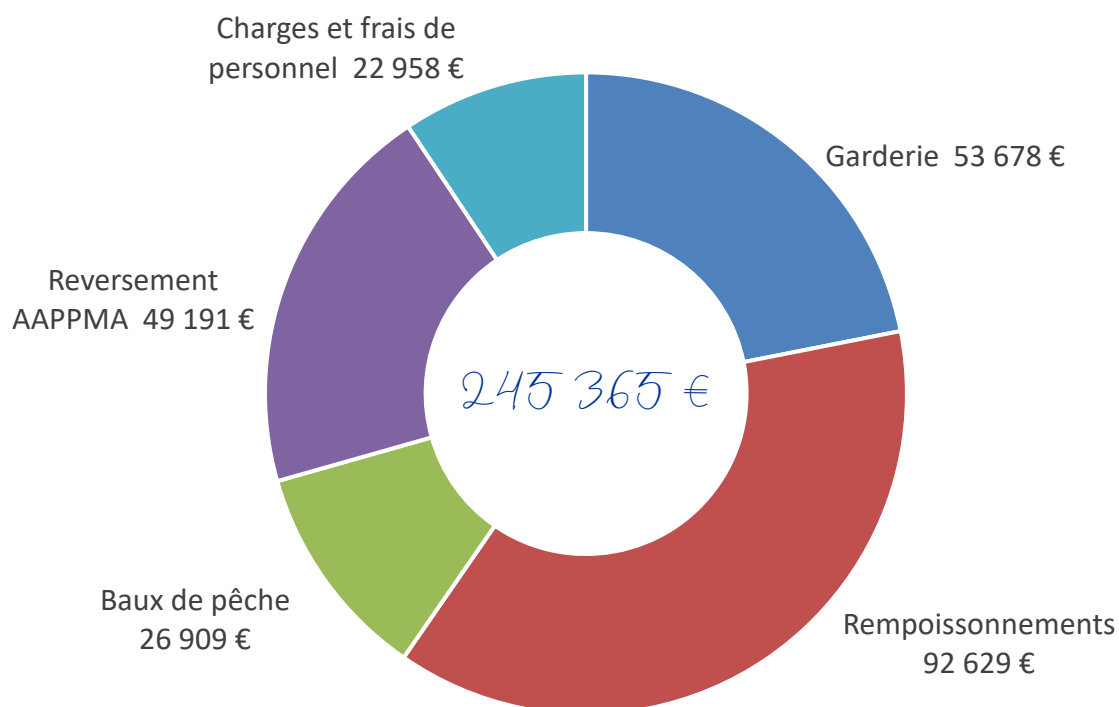
Black-bass

7.3. Bilan financier

49 191 euros ont été reçus en 2019 en provenance de l'URNE, pour la saison 2018. La totalité de cette somme a été redistribuée directement aux AAPPMA réciprocitaires.

L'ensemble des dépenses en faveur de la Réciprocité 68 atteignent quasiment **250 000 euros**, réparti comme suit :

DEPENSES RECIPROCITE



8. ADHERENTS

POUR POUVOIR PÊCHER, IL FAUT AVOIR UNE CARTE DE PÊCHE VALIDE.

Cette carte permet de :

- ✓ Acquitter la CPMA (Cotisation Pêche Milieu Aquatique). Une partie de cette taxe nationale constitue la redevance versée aux agences de l'eau.
- ✓ Adhérer à une AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique), seule entité autorisée à vendre une carte de pêche.
- ✓ Avoir l'autorisation de pêcher du propriétaire.

Acheter une carte de pêche c'est contribuer aux projets de préservation de l'eau et de restauration des milieux aquatiques.

En prenant votre carte de pêche, vous adhérez donc à une AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique). Ce n'est donc pas un achat mais une cotisation.

Qu'est-ce que cela signifie ?

En payant votre carte de pêche, vous obtenez le droit de pêche mais vous consentez également à des devoirs.

Ainsi, vous vous engagez à suivre la réglementation en vigueur en matière de pêche et à respecter les règles fixées par l'arrêté préfectoral.

Mais votre adhésion représente également un soutien inestimable dans les missions qui ont été confiées à la Fédération et aux AAPPMA.

Entre autres :

- ✓ La surveillance des milieux (alerte sécheresse, pollution, ...)
- ✓ L'entretien (aménagement des berges, renaturation des cours d'eau)
- ✓ La protection (études, pêches d'inventaire et de sauvetage, surveillance des espèces, tout cela pour une gestion adaptée)
- ✓ La gestion et la restauration (repeuplements piscicoles, création d'habitats ou frayères, restauration de la continuité écologique)
- ✓ Le développement de la réciprocité (l'égalité dans l'accès à ce loisir avant tout familial)
- ✓ La création de parcours de pêche spécifiques (découverte, famille, carpe de nuit, mouche, no-kill, il en faut pour tous les goûts !)
- ✓ La mise en place d'APN (Atelier Pêche Nature) pour sensibiliser les plus jeunes.

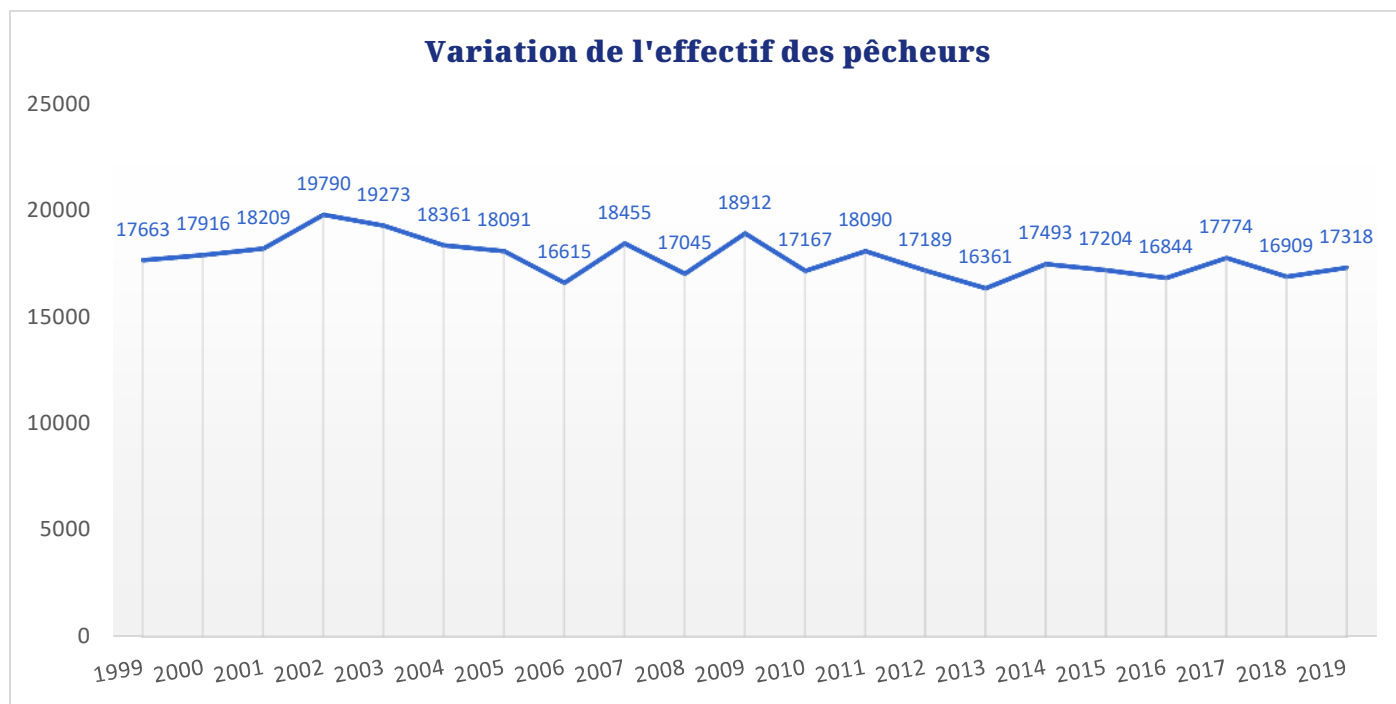
Le montant des cartes de pêche comprend :

- ✓ Une cotisation statutaire :
 - Pour votre association de pêche,
 - Pour la Fédération départementale,
- ✓ Une Cotisation Pêche et Milieux Aquatiques (la CPMA), pour la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF) ;
- ✓ Une Redevance pour le Milieu Aquatique (la RMA), pour l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

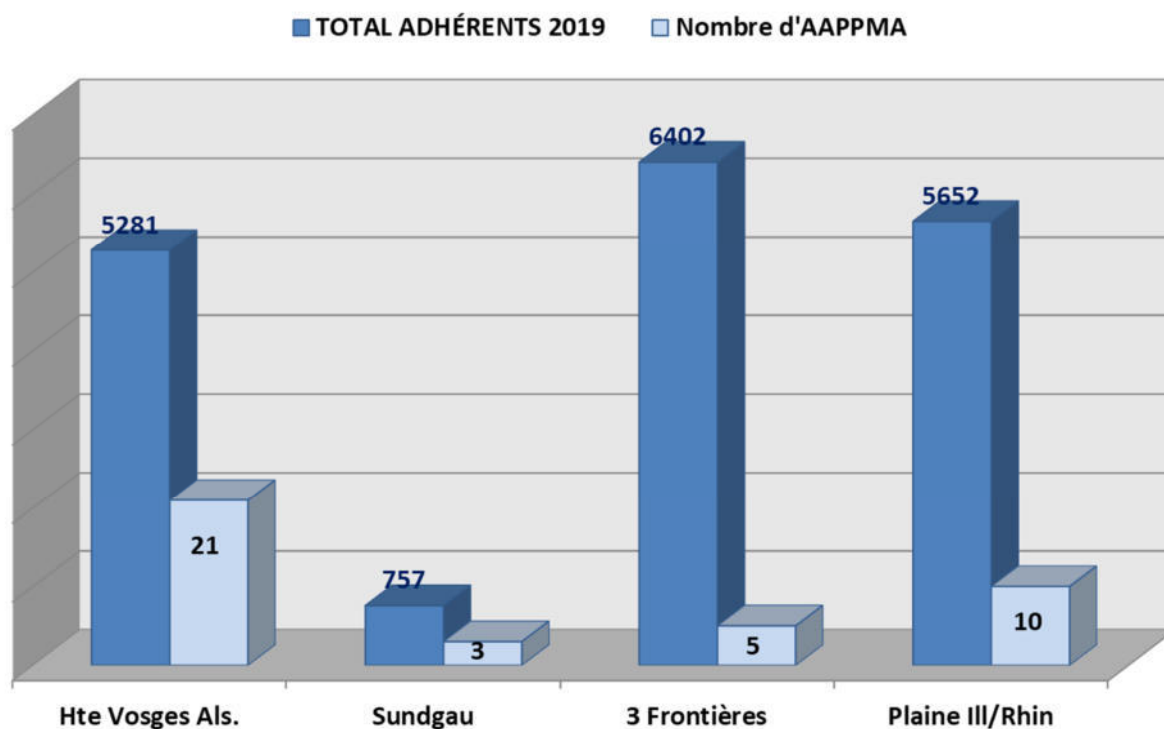
8.1. Nombre d'adhérents



On dénombre **17318 pêcheurs en 2019** dans le Haut-Rhin, contre 16909 en 2018, soit une **augmentation de 409 pêcheurs**.



8.2. Répartition géographique et par nombre d'AAPPMA



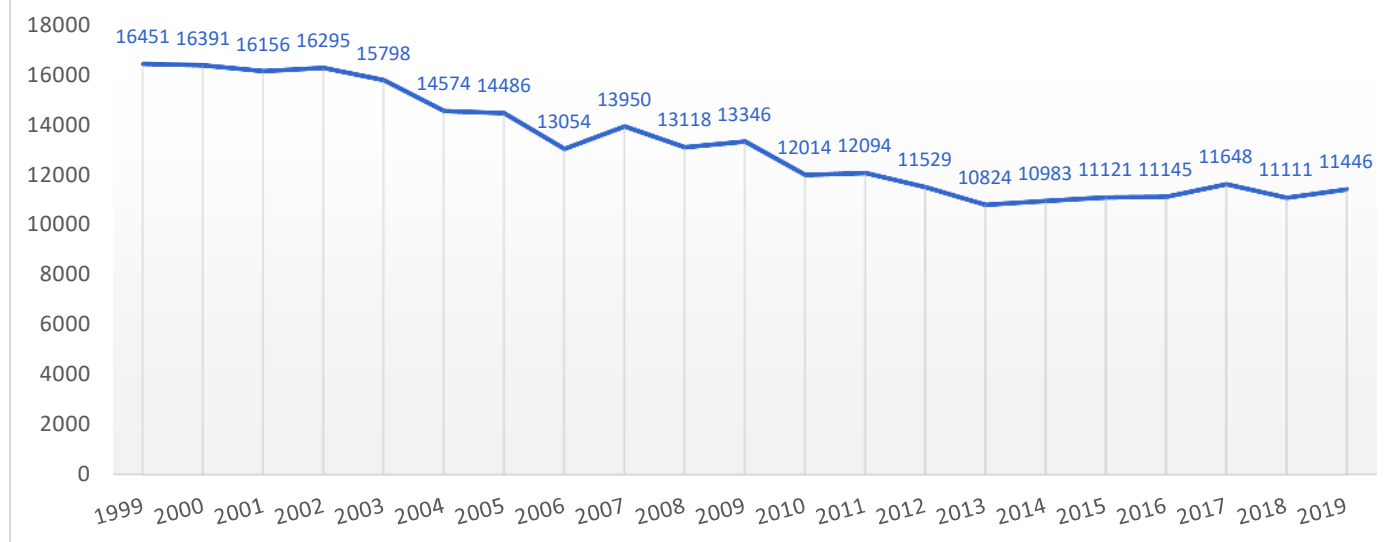
8.3. Membres actifs

Sont membres actifs les adhérents à qui l'association a délivré une carte annuelle éditée par la fédération nationale, à l'exception des cartes « -12 ans ».

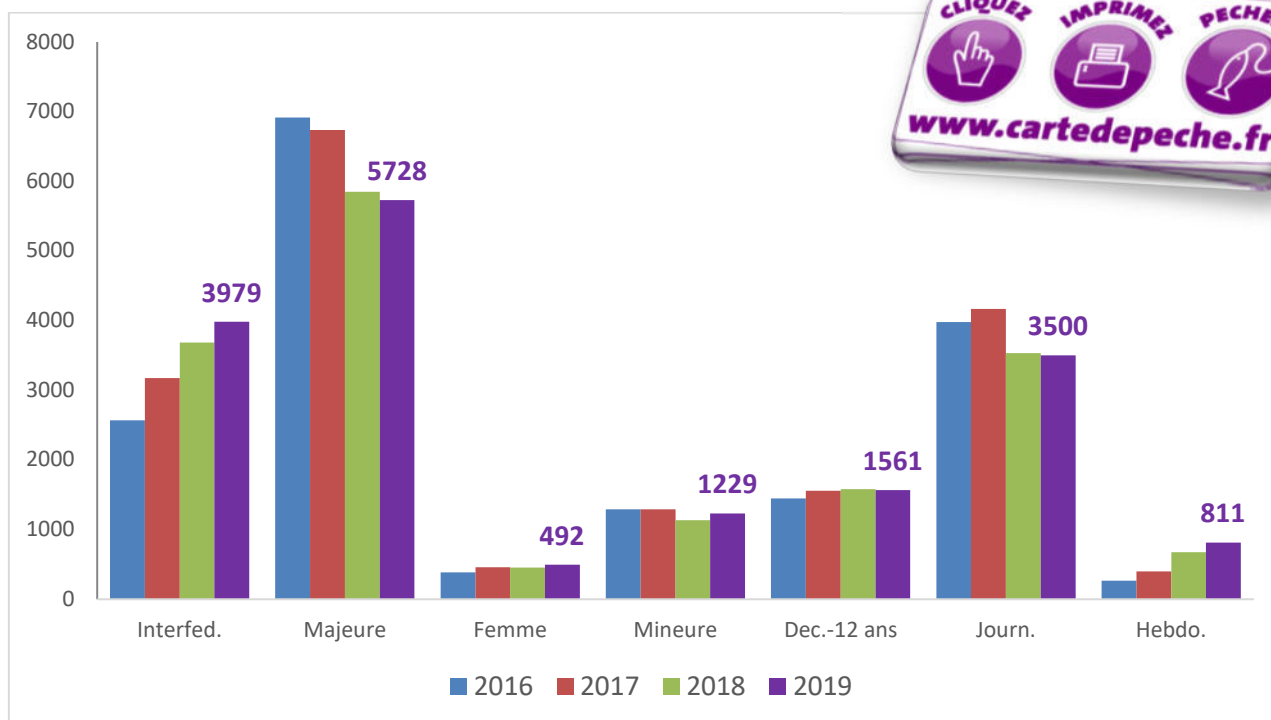


On dénombre **11 446 membres actifs en 2019**, soit une **augmentation de 334 membres** par rapport à l'année précédente.

Variation de l'effectif des membres actifs



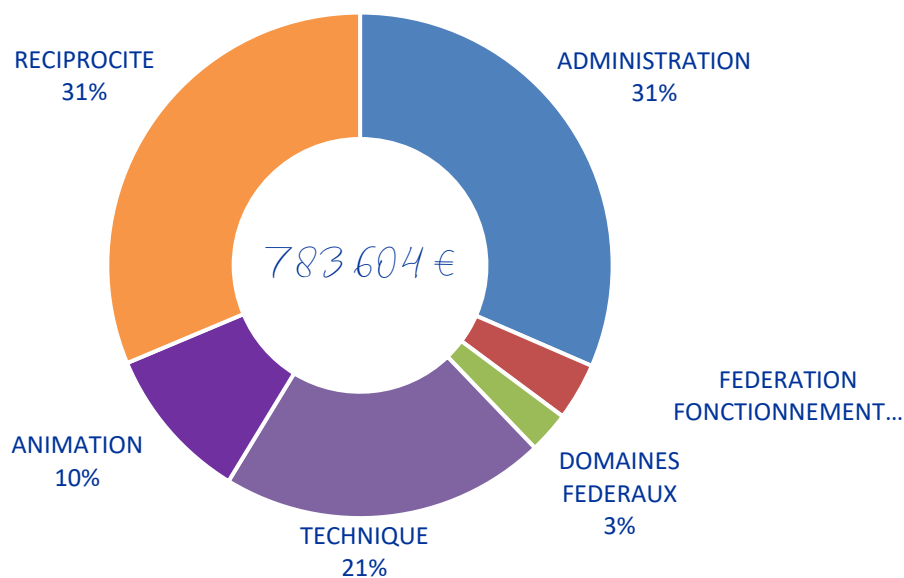
8.4. Détail des ventes de cartes de pêche



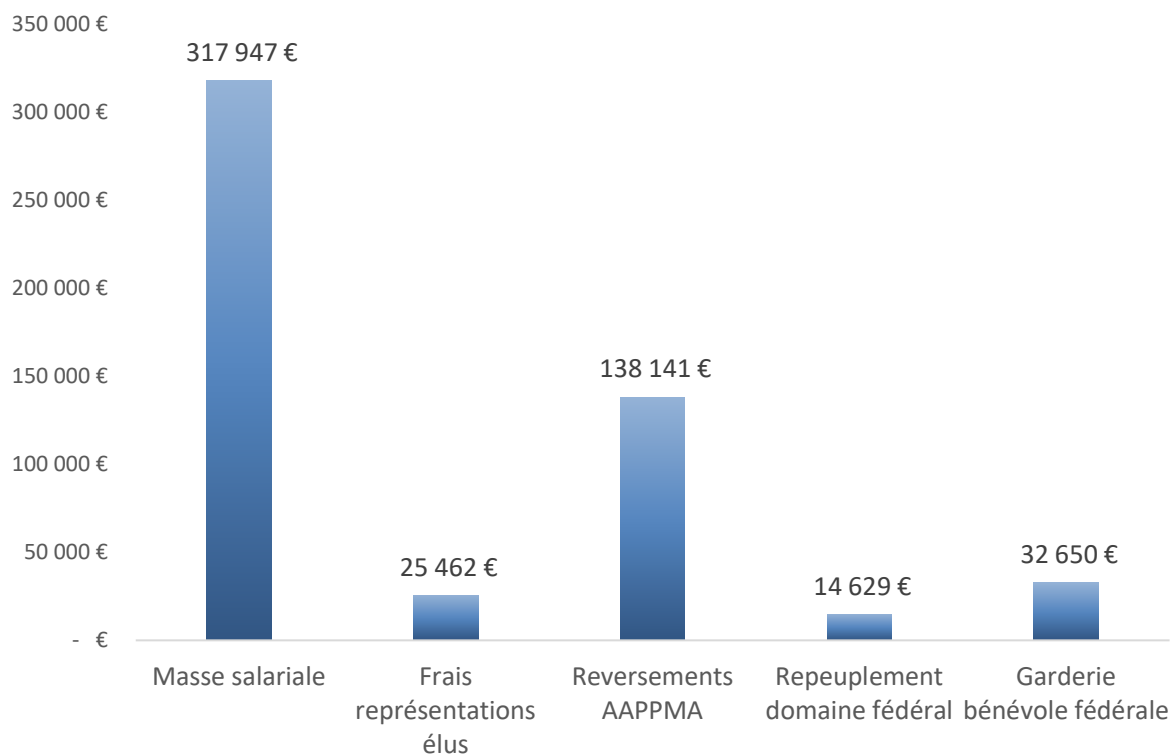
Bilan financier

1. DEPENSES

DEPENSES

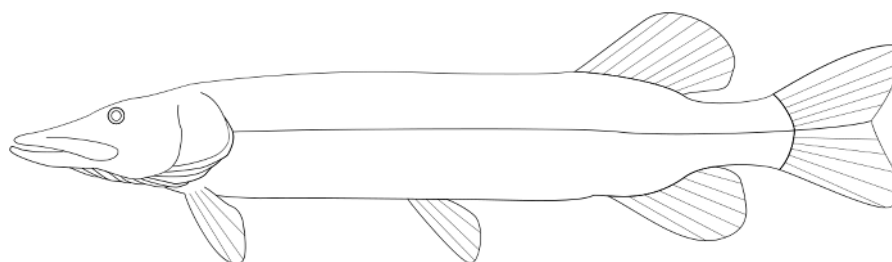
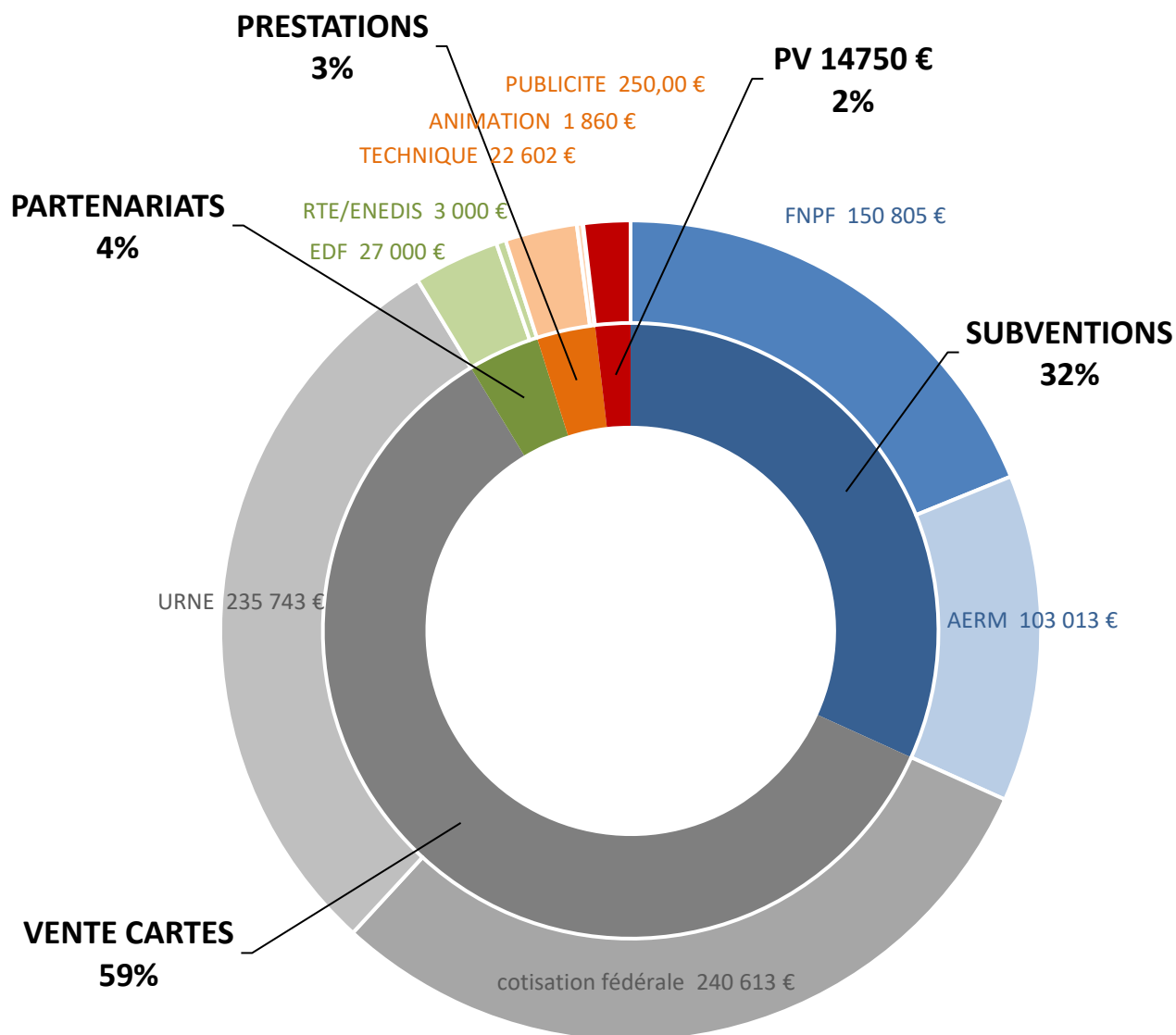


ZOOM SUR QUELQUES DEPENSES



2. RECETTES

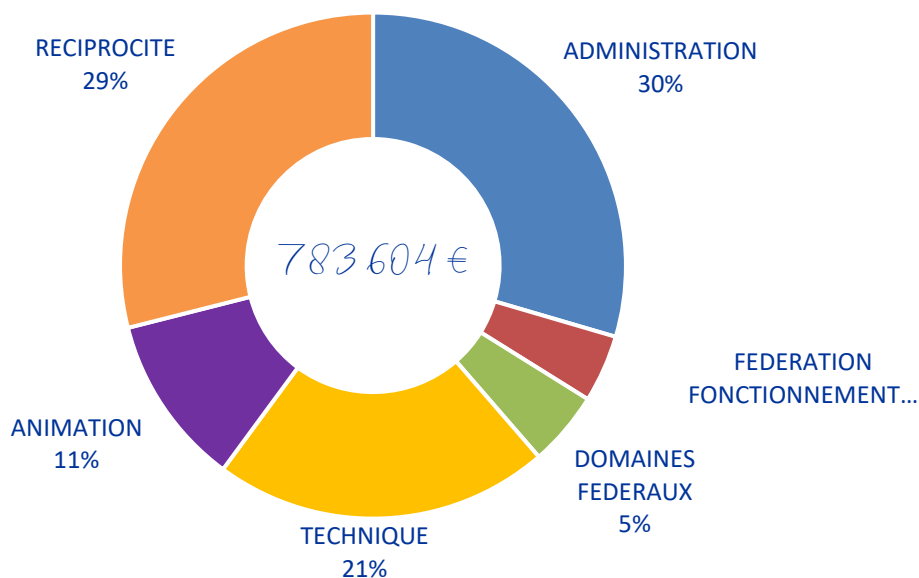
ORIGINE DES RECETTES



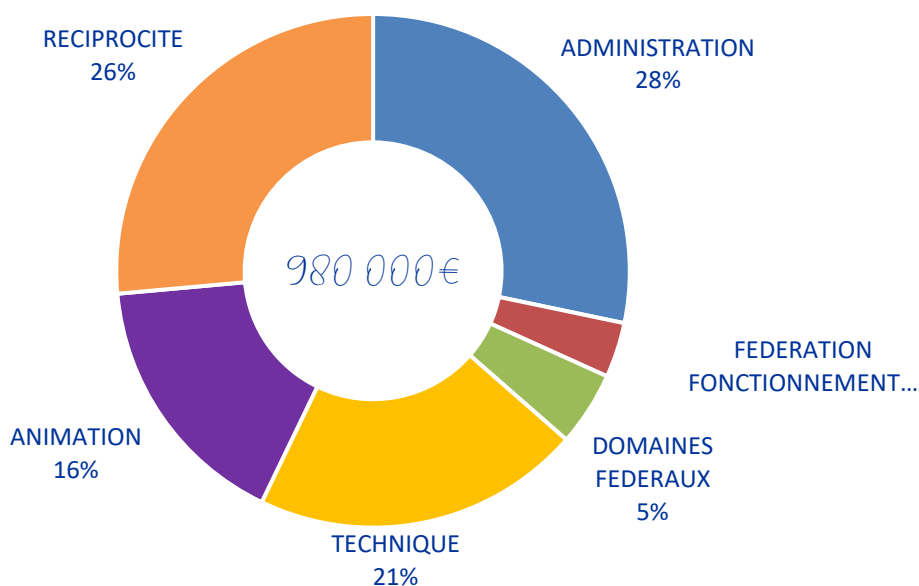
Budget prévisionnel

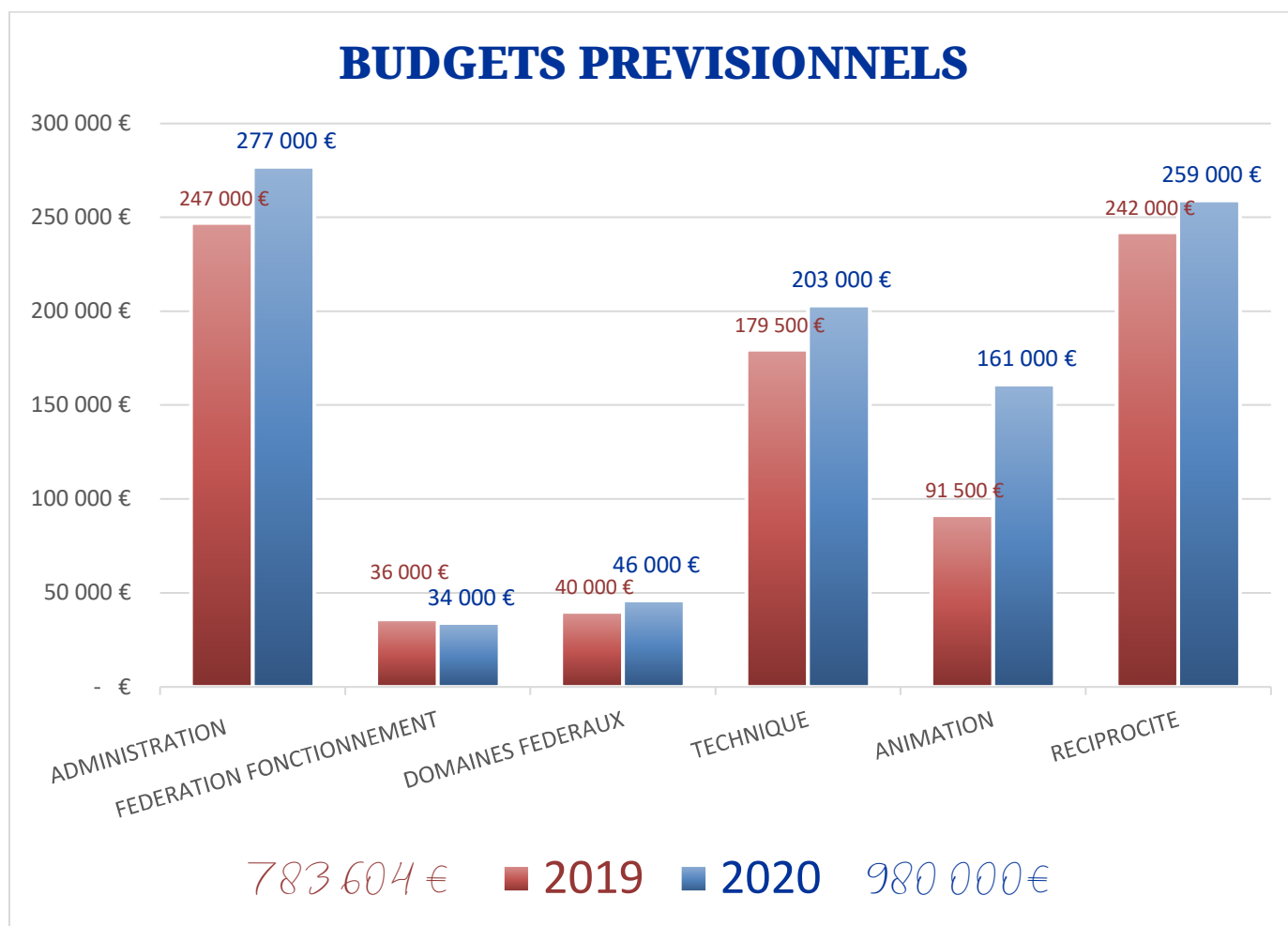
1. EVOLUTIONS BUDGETAIRES

BUDGET 2019



BUDGET 2020





Budget en augmentation de 200 000 €, signe d'une nouvelle dynamique

2. BUDGET PREVISIONNEL 2020

Le Budget prévisionnel 2020 a été adopté à l'unanimité du Conseil d'Administration lors de la séance du 13 janvier 2020. Il est présenté en détail ci-après. Principales nouveautés à retenir :

- ✓ Pole Technique :
 - Embauche d'un Responsable Technique, CDI
 - Embauche d'un Chargé d'études pour mener l'étude Ruisseaux Tête de Bassin sur la Liepvrette, CDD 1 an
 - Accueil de 3 stagiaires et 1 Volontaire Service Civique à 50%
 - Passage d'Axel GROB à 50% sur ce Pôle contre 25% en 2019
 - Travaux de restauration de cours d'eau suite étude RTB Thur

- ✓ Pole Animation :
 - Acquisition d'une fourgonnette aménagée et dédiée à l'animation
 - Acquisition de nouveaux outils de communication et pédagogiques
 - Accueil de 1 stagiaire et 1 Volontaire Service Civique à 50%
 - Formation d'Axel GROB pour obtention du BP JEPS
 - Organisation d'un Espace Pêche sur le salon FESTIVITAS au Parc Expo de Mulhouse

Partenaires financiers :



Conception graphique : Lorelei Benhoumeur
Crédits photos couverture : Laurent Madelon



Fédération
du Haut-Rhin

pour la pêche et la protection
du milieu aquatique

03 89 60 64 74

29 Avenue de Colmar
68200 Mulhouse
contact@peche68.fr

 Fédération de Pêche Haut-Rhin

peche68.fr